

DEBAT PUBLIC SUR LE PROJET DE STOCKAGE SOUTERRAIN DE GAZ NATUREL DE SALINS DES LANDES

SEIGNOSSE, le 15 décembre 2011

Halles des Sports

Nombre de participants : 195 personnes

Claude BERNET

Mesdames, messieurs, je vous invite à rejoindre vos places. Je voudrais, avant toute chose, dans cette Commune de Seignosse qui a été marquée, il y a quelques jours, par un deuil, associer la Commission du débat public à la peine que vous pouvez éprouver. En indiquant d'ailleurs que la personnalité de Monsieur Ladislas de Hoyos était telle et ses services télévisuels étaient tels que nous le connaissions tous, et donc, nous avons tous été marqués, peut-être moins que vous, mais nous avons tous été marqués. Et donc, je voudrais, en accord avec Madame la Première adjointe, Madame Maisonnave, je voudrais vous demander de vous lever pour une minute de silence. Je vous remercie. Et je passe tout de suite la parole à Madame Maisonnave qui va prononcer ce qu'on appelle l'accueil républicain.

Marie-Christine MAISONNAVE

Merci mesdames et messieurs en tout cas pour cet hommage rendu à Ladislas qui nous a quitté très récemment, qui laisse évidemment un grand vide, et on regrette d'autant plus son absence aujourd'hui, parce qu'il avait accepté, il avait surtout beaucoup apprécié la démarche et accepté avec grand plaisir de recevoir EDF ce soir pour ce gros projet d'envergure, puisqu'il était très attaché à la démocratie participative, très attaché à la communication, à l'information. Donc, le grand vide qu'il laisse et son absence est d'autant plus regrettable ce soir.

J'espère en tout cas que ce débat sera fructueux, j'espère que vous aurez réponses à toutes vos questions et à vos interrogations. Je sais que vous êtes tous vigilants et inquiets, donc j'attends tout comme vous, beaucoup de réponses et pour semer et tromper l'inquiétude. Donc, c'est bien, parce que vous êtes nombreux et j'espère que ce débat se passera en toute quiétude, et il sera très intéressant.

Donc, en tout cas, il y a beaucoup d'interlocuteurs pour vous répondre, je pense qu'ils ont préparé de longue date ce débat. Ils ont aussi certainement une grande expérience du débat public, parce qu'ils ont déjà été dans nombreuses communes.

Donc, écoutez, je vous souhaite une bonne soirée très sérieuse et que ces messieurs puissent vous répondre et ces dames puissent vous répondre et, une nouvelle fois, tromper l'inquiétude qui nous occupe. Au revoir mesdames, messieurs !

Claude BERNET

Bien. Je vais revenir à ce pupitre quoi que ce ne soit pas tellement mon habitude, mais comme il y a quelques... je crois qu'on voit mieux. Je voudrais en quelques mots présenter le débat public, alors en m'excusant auprès de ceux qui ont déjà assisté à d'autres réunions, puisqu'ils vont avoir un petit goût de « revenez-y », mais je crois qu'il est important pour tout le monde que nous situions le cadre dans lequel nous travaillons ce soir.

D'abord, avant toute chose, je voudrais remercier la ville de Seignosse pour nous avoir bien aidé à organiser cette réunion dans cette belle salle, comme l'a rappelé tout à l'heure, Madame la Première adjointe, elle l'a fait avec beaucoup d'enthousiasme.

Alors, pourquoi un débat public sur ce projet ? Tout simplement, parce que, d'abord, la loi sur la démocratie participative, la loi du 27 février 2002 impose un débat public pour tous les projets importants, c'est-à-dire en gros pour les projets d'infrastructure, d'aménagement, et cetera, d'un coût supérieur à 300 millions d'euros. Nous sommes ici très au-delà de ce coût. Mais, cette raison légale est une raison suffisante, mais il y a beaucoup mieux que cela, il y a beaucoup plus important que cela, c'est que le débat public dans ce type de projet important est l'occasion d'un dialogue avant la prise de décision. Je rappelle que la décision de réaliser ou de ne pas réaliser ce projet n'est pas prise quand on interroge le maître d'ouvrage, et il vous dira tout à l'heure, il parle d'une décision d'ailleurs en 2015. Nous sommes à un stade très préalable des études du projet, et donc, tous ceux qui penseraient et j'en entends quelquefois où j'en ai dans les questionnaires et cetera, qui penseraient que les jeux sont faits, je peux leur dire, je peux en témoigner que les jeux ne sont pas faits et j'ai, d'ailleurs, moi-même dans ma petite expérience du débat public connu des débats qui ont débouché sur une décision négative, par exemple, celui du contournement autoroutier de Toulouse en 2007.

Donc, de quoi va-t-on débattre ? D'abord, de l'opportunité, réaliser ou ne pas réaliser, à partir de questions comme la justification économique et sociale du projet sur lequel le maître d'ouvrage s'exprimera ; les procédés techniques et industriels que le maître d'ouvrage envisage d'utiliser, et bien entendu, les conséquences que ces opérations peuvent avoir et les précautions que le maître d'ouvrage souhaite prendre en ce qui concerne la sécurité et le fonctionnement du chantier, cela c'est pour une période provisoire mais relativement longue ; le fonctionnement et la sécurité du site de stockage et les éléments qui vont avec ; l'insertion du projet dans l'urbanisme dans les paysages, dans les espaces naturels.

Ce n'est pas pour rien que nous sommes venus aujourd'hui à Seignosse, comme nous sommes allés aussi à Messanges, à Capbreton, également nous allons aller à Saint-Vincent-de-Tyrosse dans quelques semaines. De même nous sommes allés sur le site à Pouillon sur le site prévu, nous avons essayé de faire en sorte de couvrir cet ensemble d'espaces qui sont concernés par les problèmes d'insertion du stockage et du saumoduc dans les paysages et les espaces naturels.

Egalement, les conséquences pour les activités économiques, l'agriculture, la forêt, le tourisme, dont personne évidemment ne pourrait nier l'importance dans cette région, et le thermalisme, puisque Dax est une des... je crois la première station thermale française. Egalement, un point important, qui est l'aspect océanique, les prélèvements, les rejets, et donc, toutes ces questions sont sur la table et elles pourront être évoquées par vous, à votre initiative, ce soir, et le maître d'ouvrage est là pour y répondre, donner son point de vue, et nous pouvons engager des dialogues.

Nous ne sommes pas énormément nombreux, mais nous remplissons cette salle, c'est une salle qui se prête à un dialogue démocratique. Alors, une présentation de la Commission du débat public qui organise ce débat. Alors, je rappelle que la particularité du débat public au sens de la loi de 2002, c'est que le débat n'est pas organisé par le maître d'ouvrage, comme c'est la logique dans bien d'autres activités, il y a d'autres débats publics qui sont organisés par les maîtres d'ouvrage, par

exemple, par les collectivités locales, et c'est une bonne méthode, mais nous, nous avons un système dans lequel c'est la Commission nationale du débat public, autorité administrative indépendante, composée de 25 membres dont 3 seulement sont nommés par les gouvernements et tous les autres sont, en fait, proposés par des structures aussi indépendantes que la Cour de cassation ou les associations comme France Nature Environnement ou la Confédération syndicale du cadre de vie, elles ne paraient pas être des associations maniables.

Et la petite Commission du débat public, un peu plus petite aujourd'hui que d'habitude, d'ailleurs est l'émanation de cette Commission nationale. Alors, la Commission du débat public, aujourd'hui, nous serons limités à deux membres, d'habitude nous sommes cinq. Il y a un ingénieur, un technicien Jean Crespon, qui a fait toute sa carrière dans le secteur des mines ; il y a une avocate Marie-Bénédicte Aguila ; il y a une spécialiste de la communication, Claire de Loynes. Tous les trois ont eu des raisons valables, et je les ai dispensés d'être là ce soir. Mais nous sommes deux, donc Sylvie Clarimont, qui va d'ailleurs animer cette soirée, c'est elle qui donnera la parole. Je l'assisterai un peu. Elle est géographe, universitaire, Maître de conférences à l'Université de Pau et des Pays de l'Adour, et elle joue d'ailleurs, dans notre commission, un rôle important qui est celui de la proximité géographique. Moi-même, Claude Bernet, ancien fonctionnaire au ministère, notamment, de l'Agriculture et ancien directeur des Pêches maritimes, ce qui, dans ce débat, me donne peut-être quelques idées personnelles, mais je ne suis pas chargé de les développer.

Les principes du débat public, je crois que beaucoup de gens les connaissent aujourd'hui, vous avez d'ailleurs connu dans cette région un certain nombre de débats.

Le principe d'indépendance de la Commission, je vous ai en parlé ; le principe de neutralité, cela j'insiste bien sur ce point : la Commission n'est ni pour ni contre le projet, la loi lui interdit expressément, à la Commission nationale comme à la Commission particulière, de se prononcer sur le fond du projet.

Le principe de transparence, c'est-à-dire que tout ce que nous faisons est reporté sur notre site Internet, qui est notre outil de publication, vous y trouvez tous les comptes-rendus de toutes les réunions : les questions, les réponses, les contributions, et cetera, on va y venir dans un instant. Le principe d'équivalence, c'est-à-dire que toutes les paroles ont la même valeur à nos yeux, c'est-à-dire que nous ne donnons pas de priorité particulière à quelqu'un qui représenterait un certain nombre, de centaines ou de milliers de personnes, mais chaque individu a la même importance à nos yeux.

Le principe d'argumentation qui veut aussi que nous soyons... que les prises de position soient argumentées. Quant au rôle du maître d'ouvrage dans cette affaire, il n'est pas du tout modeste, il est au contraire essentiel puisqu'il est d'écouter, d'expliquer, de répondre au public. Et donc, un débat public, c'est un travail qui se fait avec une Commission qui anime, organise. C'est nous, Commission du débat public, qui avons décidé de venir à Seignosse aujourd'hui, et un maître d'ouvrage qui est disponible, il doit se rendre disponible pour le débat, ce qui est tout à fait le cas. Alors, la participation du public, c'est l'essentiel. Nous tenons, pour ce débat, neuf réunions publiques de 3 heures.

Aujourd'hui, je vais vous donner quelques statistiques. Les réunions qui ont eu lieu jusqu'ici, les six réunions qui ont eu lieu jusqu'ici, ont rassemblé autour de 900 personnes. Ce n'est pas mal dans la mesure où c'était, comme ici, des réunions un peu de proximité, sur des territoires de proximité, dans l'ensemble de l'arrondissement de Dax et sur un territoire qui est très largement rural, de petites villes, des villes moyennes.

Neuf cent participants, 245 questions sont aujourd'hui posées, dont à peu près 60 % ont reçu réponse. Et nous commençons à voir se développer, et cela, cela nous satisfait tout à fait des avis. Au début, nous n'avions pas énormément d'avis, nous avons surtout des questions, et vous avez un certain nombre de gens qui ayant posé des questions et ayant reçu des réponses, donnent un avis sur le projet, par Internet ou par courrier.

Et nous avons eu autour de 470, les chiffres ne sont pas tout à fait exacts, puisque cela a été fait avant, on a fait le point ce matin, 470 demandes de documentation, notamment des gens qui ont

voulu recevoir le dossier complet du débat. Il est à votre disposition, ici même, de même que les questions, les cahiers d'acteurs.

Il y a deux cahiers d'acteurs qui sont sortis, tous deux d'associations environnementales : Les Amis de la Terre au numéro 1 et l'ACCRIIL au numéro 2, je dis en numéro chronologique.

Et puis, il y a déjà trois contributions. Qu'est-ce que c'est qu'une contribution ? C'est un avis un petit peu développé. Tout cela, c'est un peu de la cuisine interne.

Mais j'ajoute que, aujourd'hui, en termes d'Internet, le site a reçu 6 508 visites depuis son lancement le 20 octobre, donc on peut considérer qu'on a une centaine de consultations par jour. Je vais vous donner un exemple. Lorsque j'ai présidé le débat sur le contournement autoroutier de Toulouse, il y a 4 ans, nous avions 250 consultations par jour. C'était beaucoup plus, mais c'était sur un territoire qui était peuplé par 1,5 millions habitants, qui est l'aire d'attraction du Grand Toulouse. Ici, nous sommes sur un territoire qui est l'arrondissement de Dax avec 230 000 habitants, je crois, donc vous voyez que ce n'est pas si mal, et en plus, ces consultations, on estime que 6 pages environ sont visitées à l'occasion de chaque visite. Alors, le site est un outil extrêmement important, et notamment, c'est un outil qui est à votre disposition.

Vous pouvez avoir, après cette réunion, un regret, une question à poser, et cetera, utilisez le site, mais vous pouvez aussi utiliser des petites feuilles imprimées que nos hôtesse distribuent, et vous pouvez donc nous écrire à la Commission, 6, Esplanade du Général de Gaulle à Dax, c'est devant la Fontaine chaude.

Quelques indications techniques pour avoir un bon débat. Dans un premier temps, le maître d'ouvrage va exposer son projet. Donc, c'est Monsieur Michel Bellec, Directeur des Infrastructures gaz d'EDF qui le fera, assisté de ses collaborateurs. Il va exposer le projet. Ensuite de quoi, la parole, ce sera votre tour. Simplement, ce qu'on vous demande, on essaiera de distribuer la parole de la façon la plus honnête possible. Ce n'est pas très facile de savoir qui a levé la main le premier, mais merci de vous lever et de vous présenter.

Ce qui nous intéresse, d'ailleurs, ce n'est pas de savoir votre nom ; encore qu'on fait un compte-rendu et que ce compte-rendu, il est beaucoup mieux si on a les noms. Ce qui nous intéresse aussi, c'est de savoir si vous êtes, par exemple, habitants de telle ou telle région, c'est intéressant pour l'analyse de ce débat.

Ce qu'on vous demande aussi, c'est de ne parler que dans le micro et pas, par exemple, de poursuivre un dialogue. Si vous n'avez plus le micro, demandez le micro, on vous le rendra. C'est l'instruction que je donne à nos hôtesse, mais ne parlez que dans le micro, sinon votre parole ne sera pas dans l'enregistrement. Cela pose des tas de problèmes à la secrétaire qui fait cela, et en plus, ce n'est pas bon parce que c'est de la parole perdue.

Alors, on vous demande de ne pas dépasser 3 minutes pour permettre à tous ceux qui le veulent de s'exprimer. Si on s'aperçoit que cela se détend, qu'il y a moins de questions, mais enfin, je ne vois pas comment cela pourra se faire, mais enfin, on lèvera un petit peu cette contrainte. De même, on demande, quand vous posez des questions, à ce que trois questions au maximum par intervenant, cela permet de s'y retrouver, et priorité, bien entendu, aux intervenants qui ne sont pas encore exprimés. J'ai indiqué qu'on pouvait déposer les questions par écrit, même pendant le débat. On les lit et le maître d'ouvrage y répond.

Vous allez me dire : « A quoi tout cela va-t-il aboutir ? » Je vous le dirai si vous regardez le site, vous voyez s'accumuler de l'information, s'accumuler des prises de position, des questions inquiètes, tonalité générale, et celles-là, elles s'accumulent et qu'est-ce que nous allons en faire ? Alors, je rappelle que nous, nous avons un devoir qui est de tenir le débat jusqu'au 31 janvier, puisque c'est la date annoncée.

Nous aurons encore, après les fêtes, deux grandes réunions qui auront lieu, d'une part, à Saint-Vincent-de-Tyrosse, d'autre part, à Habas près du projet de site de stockage. On aura bouclé la boucle à partir de Pouillon. Mais ensuite, nous devons... ce sera le moment de la Commission. Et le

moment de la Commission, c'est deux mois pendant lesquels la Commission établit une synthèse du débat, c'est-à-dire qu'elle essaiera d'ordonner les idées, les questions qu'elle a entendues, les interrogations qu'elle a entendues, les réponses qui ont été apportées par le maître d'ouvrage.

Et de cela, elle fera une synthèse qui est un document qui fait une cinquantaine, une soixantaine de pages. Si vous allez sur les sites des débats passés, il y en a beaucoup puisqu'il y a une dizaine de débats publics par an, et dont la Commission fonctionne maintenant depuis... dans son état actuel, depuis 2004, donc il y a de l'expérience, vous verrez ce qu'est un compte-rendu de débat public, c'est plus ou moins long.

Moi, je suis partisan des comptes-rendus assez synthétiques parce qu'on a plus de chance d'être lus, notamment par les décideurs. Et donc, c'est un document qui sera élaboré avant la fin du mois de mars, et quelque part autour du 28, 29 mars, nous aurons une conférence de presse au cours de laquelle nous rendrons public ce document, ainsi d'ailleurs que le bilan qu'en tirera le Président de la Commission nationale, c'est une remise en perspective sur, par exemple, les débats énergétiques qui ont eu lieu en permanence au niveau du débat public. Et donc, la Commission sortira sa synthèse avant le 28 mars.

Après quoi, le maître d'ouvrage aura trois mois pour réagir, non pas de donner une décision définitive : « Je fais » ou « Je ne fais pas ». On n'est pas assez cruel, la loi n'est pas assez cruelle pour ne lui laisser que trois mois pour une décision aussi importante, mais donner une orientation : qu'est-ce qu'il a retiré du débat public ? Qu'est-ce qu'il pense à l'issue du débat public ? Quelles indications le débat public lui a donné ? Et donc, quelles solutions il envisage d'apporter aux différents problèmes qui ont été soulevés ? C'est-à-dire que tout ceci nous amènera jusqu'au 30 juin 2012. Et avant le 30 juin, la réponse du maître d'ouvrage devra avoir été élaborée et, d'ailleurs, être publiée de façon un petit peu solennelle, le texte l'exige.

J'ajoute une chose importante qui résulte de la loi de juillet 2010, qui est résultant du Grenelle de l'environnement, c'est que, désormais, pour les questions qui ont fait l'objet d'un débat public, ce qui est le cas du projet en question, le maître d'ouvrage doit continuer à assurer la concertation s'il poursuit le projet, il doit continuer à assurer la concertation dans des conditions qui sont d'ailleurs définies, non pas sous le contrôle, mais sous l'œil de la Commission nationale du débat public.

Donc, il n'y a plus de débat public au sens propre avec une Commission particulière. Cette procédure-là est une procédure lourde, elle est seulement pour quatre mois, mais derrière, il y a une concertation, et cette concertation est chargée de prendre, d'étirer l'ensemble des conséquences du débat. Voilà ce que je voulais vous dire pour introduire le débat, et je vais immédiatement passer la parole à Monsieur Bellec.

Michel BELLEC

Merci, Monsieur le Président. Madame le Premier adjoint, mesdames, messieurs, bonsoir ! Avant de présenter notre projet, j'aurai deux points d'introduction. Le premier pour présenter notre équipe. Alors, moi-même, je m'appelle Michel Bellec, j'ai la responsabilité au sein du groupe EDF, de la Direction des Infrastructures gaz, et c'est à ce titre que l'entreprise m'a confié la responsabilité de développer ce projet.

Pour le développer, je me suis entouré d'une équipe où il y a, d'une part, les experts de meilleurs niveaux de l'entreprise dans le secteur des stockages de gaz, et j'ai également souhaité avoir avec nous des représentants de la Direction Aquitaine, donc de RDF, puisque vous avez cité RDF, Madame le Premier adjoint, mais c'est le projet, en fait, développé par EDF. Et RDF étant donc une de nos filiales qui a d'ailleurs la responsabilité de travailler, non seulement pour EDF, mais pour l'ensemble des fournisseurs d'électricité sur le territoire national.

Mais nous avons, dans notre équipe, des représentants de la délégation régionale, donc Aquitaine, qui comprend des représentants de RDF mais également d'autres directions. Cela nous permet aussi pour nous qui venons en majorité de Paris d'avoir aussi une meilleure connaissance de votre région, des spécificités, d'avoir une homogénéité d'équipe, à laquelle j'ai également ajouté des sociétés de

prestation externes qui travaillent pour nous, qui sont connues nationalement et qui sont implantées dans votre région, l'une est la société Eureteq qui est à Tarbes ; la société Sogreah qui est implantée à Bordeaux. Et donc, c'est toute cette équipe qui développe ce projet.

Je me permettrais, en écho et en résonance avec vos propos introductifs, Madame, de dire que comme vous l'imaginez avant chaque débat, nous préparons ces débats qui sont spécifiques sur chacune des villes où nous nous rendons, comme l'a expliqué le Président Bernet.

Quand nous avons préparé ce débat, c'était après l'annonce du décès de Monsieur Ladislas de Hoyos. Et c'était l'occasion, je dirais, pour les plus âgés comme moi de l'équipe d'expliquer aux jeunes, je dirais pour Clémence Chastagneret qui est dans notre équipe, qui ne connaissait pas forcément votre maire, on a expliqué qui il était, qu'on le connaissait... Tous les Français de mon âge le connaissent au journal de 20 heures, le connaissent aussi au plan historique, pour ce qu'il a pu faire dans l'affaire du procès Barbie. On est aussi dans la préparation de ce débat, on a intégré tout ce que vous venez de vivre et vous vivez encore depuis quelques jours. Donc voilà, pour mon premier point, en présentation de l'équipe.

Deuxième point, pour vous dire et pareillement en écho de ce que disait le Président Bernet, que ces débats sont très importants pour nous. De chaque débat, nous avons ensuite un feedback que nous faisons ensemble, des questions qui ont été posées, de la manière aussi dont nous avons répondu et la manière dont ses réponses ont pu être comprises par ceux qui les ont posées. Donc, je dirais, on essaie de s'améliorer à chaque débat. Aujourd'hui, c'est le septième. On vient avec cette expérience des six premiers débats, mais on vient surtout avec l'expérience des quatre années depuis lesquelles nous développons ce projet.

C'est un projet de grande envergure, vous allez le voir tout à l'heure quand on va vous présenter le planning. Si ce projet va jusqu'au bout, le démarrage de l'exploitation industrielle se fera en 2020. Vous voyez, on est en 2011, on a démarré en 2007, ce sont vraiment des projets qui demandent du temps parce que ce sont des projets très engageants, évidemment, pour l'environnement, pour votre environnement, dans les régions sur lesquelles nous implantons ce type d'installation. Tout ce que nous recevons comme questions, cela nous imprègne, cela nous interpelle et cela améliore notre projet. Et cela donnera aussi la substance du rapport de la Commission nationale du débat public qui, elle, est un élément majeur pour la direction d'entreprise de continuer ou non ce projet selon la manière dont il est également accepté au sein de la population qui est traversée par ce type de projet.

Voilà ce que je voulais vous dire en introduction avant maintenant de présenter le débat. Alors, la présentation du débat, on la fera à deux voies. Je commencerai par vous présenter les enjeux de ce projet. Mon collègue Grégoire Richez, qui est le porte-parole technique du projet, vous présentera ensuite plus en détail le projet et ses conséquences sur l'environnement et le cadre de vie.

Je commence par les enjeux pour rappeler qu'un investissement de ce type, il s'inscrit en fait dans la politique de l'Etat, de développement de nos infrastructures énergétiques pour répondre, non seulement aux besoins d'aujourd'hui, mais surtout pour préparer les besoins de demain. Et ce dont on s'aperçoit, c'est que les usages du gaz naturel connaissent un développement.

On voit sur cette illustration, la manière importante dont la consommation de gaz naturel se développait au cours des dernières années. On voit également comment a évolué la production de gaz naturel sur le territoire français, et donc, ce qu'on en déduit assez naturellement comme le gaz a la propriété de pouvoir se stocker de façon assez simple, finalement, enfin, vous allez le voir par la suite, alors que l'électricité, par exemple, ne peut pas se stocker.

On peut stocker le gaz. Et on voit bien qu'avec l'augmentation de la consommation, la diminution de la production, il a fallu mettre en place des infrastructures de stockage de gaz, d'abord, pour faire face, comme on le voit sur cette illustration, à la saisonnalité entre l'hiver et l'été des besoins de gaz, parce que le gaz étant utilisé, enfin, beaucoup pour les besoins de chauffage, il est beaucoup plus

consommé l'hiver que l'été. Les contrats d'approvisionnement de gaz sont homogènes sur l'année. On voit bien qu'en fait, il faut stocker. On stocke le gaz l'été pour pouvoir l'injecter l'hiver, pour pouvoir faire face aux pics de consommation saisonnière.

EDF et le gaz naturel, c'est une forme de clin d'œil, parce que c'est vrai qu'on nous attend, nous, EDF, sur tout ce qui touche à l'électricité, la production, le transport, la distribution, pas tellement sur le gaz naturel, parce que pendant les dernières décennies, depuis d'ailleurs qu'EDF existe et tout comme Gaz de France existe, chaque entreprise avait, dans un principe de spécialité, sa spécialité, l'électricité pour EDF, le gaz pour Gaz de France.

Oui, il se trouve que la législation a évolué. Aujourd'hui, chacun des grands acteurs énergétiques peut travailler dans tous les domaines de l'énergie. Et nous avons considéré à EDF qu'il était important que nous nous engagions dans l'industrie du gaz naturel parce que nos clients électriques traditionnels, à terme s'ils ont consommé également du gaz, ils souhaiteront n'avoir qu'un seul fournisseur pour l'électricité et le gaz.

D'autre part, pour pouvoir les fidéliser, il faut aussi leur proposer le gaz à côté de l'électricité. Et également, en tant que producteur d'électricité, nous voyons un nouveau vecteur de production de l'électricité arriver à partir du gaz, cela c'est nouveau.

Nous avons ouvert, il y a quelques semaines, notre première centrale de production d'électricité à partir de gaz, c'était en Lorraine. Nous allons ouvrir deux autres tranches sur le site de Martigues en juin 2013. Donc, il y a un développement de la production d'électricité à partir de gaz naturel et c'est pour pouvoir répondre justement à ce besoin, qui est un nouveau besoin, qu'il est nécessaire de construire des stockages du type de celui que nous nous proposons de construire ici dans les Landes.

EDF a déjà développé des projets gaziers, pas tellement en Europe, pas tellement en France, mais dans les autres pays de l'Europe en dehors de la France, parce que jusqu'à présent, nous n'étions pas un acteur majeur du gaz en France.

Mais c'est en train d'évoluer assez vite, puisque nous venons de décider de construire un terminal de regazéification de gaz à Dunkerque et nous avons également investi dans les canalisations qui transportent le gaz depuis les grands pays producteurs, type la Russie ou la Norvège, pour amener ce gaz en France.

Je disais tout à l'heure que le type de stockage que nous proposons ici, il est justement adapté à la production d'électricité à partir de gaz. C'est un stockage qui sera en cavité saline, à la différence d'autres types de stockage qui sont, soit dans des nappes aquifères, où là, il y a un contact avec l'eau, ou alors dans des gisements déplétés où on injecte du gaz dans des gisements où il y avait auparavant du gaz, et qui maintenant, sont en voie d'épuisement.

Le stockage de gaz naturel en cavités salines, il a des propriétés très particulières qui sont dues au sel. Le fait que le sel soit étanche au gaz assure l'étanchéité. Le fait que le sel soit résistant permet, en injectant le gaz et en le comprimant, puis en le soutirant, d'avoir des variations de pression qui sont supportées par le sel, et le fait que le sel soit soluble permet de créer ce type de cavités qui vont pouvoir stocker du gaz par dissolution du sel.

Ce type de stockage en cavités salines a également un gros avantage, je le disais, ce n'est pas être, à la différence d'autres types de stockage, en contact avec les nappes d'eau souterraine. En particulier dans cette région où le thermalisme est très important, c'est évidemment un atout important. Donc, il n'y a pas de contact avec l'eau sur ce type de stockage.

Juste avant de finir, pour que Grégoire Richez continue sur la présentation du projet en lui-même, je rappellerai que ce type de stockage, qui permet de faire fonctionner des centrales fonctionnant au gaz naturel pour produire de l'électricité, correspond bien en fait à un besoin que l'on voit arriver assez vite maintenant dans l'utilisation des énergies renouvelables. Cela paraît toujours paradoxal. Pourquoi on associe une industrie, qui est une industrie fossile, le gaz naturel à des rejets de CO₂ en atmosphère, à de l'énergie renouvelable ?

C'est simplement, parce que quand on produit de l'électricité par de l'énergie renouvelable, par exemple, du photovoltaïque ou bien de l'éolien, ces énergies renouvelables sont par nature intermittente et il faut donc des centrales qui fonctionnent en appuyant sur un bouton, si je peux m'exprimer ainsi, et c'est le type de centrale qui correspond le mieux aux complémentaires de la production de l'électricité avec du renouvelable. Ce sont des centrales à gaz, et pour avoir ces centrales à gaz en fonctionnement de façon rapide, il faut des stockages dits rapides de type de celui-là pour que l'ensemble du système électrique puisse fonctionner.

Donc, cela paraît paradoxal mais, en fait, en investissant dans ce type de stockage, comme on investit d'ailleurs dans les énergies renouvelables, on va dans une nouvelle direction pour EDF, non seulement pour nous, mais pour d'autres fournisseurs d'électricité, d'un engagement fort aussi dans les énergies renouvelables. On aura probablement l'occasion d'y revenir pendant les questions. Je passe la parole à Grégoire Richez pour la présentation du projet.

Grégoire RICHEZ

Mesdames, messieurs, bonsoir ! Le projet, je vais vous le présenter dans son état tel qu'il est défini aujourd'hui sur la base des premières études que nous avons menées. Il sera bien évidemment adapté au fur et à mesure de son développement pour prendre en compte nos échanges au cours de ce débat, les études complémentaires que nous serons amenés à développer, et puis aussi, forcément, tout le processus des autorisations administratives que nous serions amenés à solliciter pour ce projet.

La première question que vous pouvez vous poser, c'est, pourquoi est-ce qu'EDF a choisi quelque part de venir dans les Landes pour réaliser un tel projet ?

Eh bien, Les Landes offrent un contexte géologique qui est favorable pour la réalisation d'un projet de stockage de gaz en cavités salines. Vous avez sur cette illustration une carte de France avec les zones où l'on peut trouver du sel, soit dans des couches profondes qui sont vert clair, soit des endroits où le sel est remonté vers la surface dans des dômes de sel, des diapirs que vous voyez apparaître ici en vert foncé.

Les autres régions françaises où on trouve du sel sont : la Lorraine, le Jura et la vallée du Rhône. Vous voyez apparaître sur cette carte trois points rouges qui indiquent des stockages de gaz en cavités salines, de la même nature que le projet que nous développons, et qui existent déjà en France depuis plusieurs années : le premier, c'est celui d'Étrez à côté de Bourg-en-Bresse, celui de Tersanne à côté de Valence, et enfin, celui de Manosque en Provence.

C'est sur la base de ce constat de la présence de sel dans les Landes qu'EDF a sollicité, puis obtenu en 2009 un permis de recherche pour pouvoir accroître la connaissance sur ce dôme de sel.

Ce permis de recherche, vous en voyez, là, le profil, je vais dire, le périmètre sur la carte qui vous est présentée. C'est le profil de couleur mauve. Et dans ce périmètre, nous avons exclu évidemment les zones construites comme toute l'agglomération de Dax, bien sûr.

Ce périmètre de permis de recherche couvre en fait quatre dômes de sel, quatre diapirs ceux de Magescq, Thétieu, Bénesse-Saint-Pandelon et Bastennes-Gaujacq. Le plus grand diapir parmi ces quatre, c'est celui, qui était déjà un peu le plus connu, c'est celui de Bénesse-Saint-Pandelon sur lequel nous avons concentré nos efforts. Nous avons donc pu réaliser en 2010 un premier forage exploratoire pour aller réellement voir à quoi, entre guillemets, ressemblait ce sel.

Cette opération a duré quelques mois, elle s'est faite sur un terrain que nous avons, après, rendu à ces propriétaires et nous avons été vigilants à maintenir un terrain en bon état, à le rendre en bon état à ses propriétaires. Vous le voyez en haut à droite sur l'illustration. Ce forage nous a permis de confirmer la présence de sel à partir de 200 mètres dans le sous-sol et de descendre jusqu'à pratiquement 2 000 mètres pour vraiment voir toute l'épaisseur de la couche de sel.

Nous avons effectué de nombreuses analyses, d'abord, sur place en regardant, et après en effectuant des prélèvements, puisque plus d'un kilomètre de carotte, c'est-à-dire d'échantillon de forme allongée, ont été prélevés dans le sous-sol. Vous en voyez là un petit bout qui est présent sur la table devant mes collègues. Ces échantillons étaient prélevés et ont été analysés de façon à déterminer les caractéristiques chimiques et mécaniques du sel.

Ces premières analyses qui nous ont permis la faisabilité dans ce diapir d'un stockage de façon sûre pour du gaz.

Nous allons effectuer un deuxième forage exploratoire de la même nature, il sera effectué un peu plus loin de façon à pouvoir mieux apprécier, notamment, les limites de ce dôme, et en apprécier un peu toute la forme et les caractéristiques, un peu, non pas au cœur du diapir, mais un peu sur les bords. Ce deuxième forage sera réalisé au printemps de l'année prochaine. C'est vraiment sur la base de ces premiers résultats que nous avons pu caractériser le projet que nous vous présentons aujourd'hui.

Alors, vous voyez sur cette illustration une photo aérienne qui représente à la fois les Communes de Pouillon et Mimbaste. Vous voyez apparaître en pointillés jaunes les limites reportées au niveau de la surface des limites de ce dôme de sel. Et puis, vous voyez au centre de la carte, une zone qui est entourée d'un trait orange ; c'est à l'intérieur de cette zone que nous souhaitons pouvoir venir localiser en surface notre stockage.

Cette zone représente une centaine d'hectares : nous aurions besoin d'une trentaine d'hectares pour pouvoir installer nos installations, et 30 hectares. Cela représente pour ainsi dire la surface de la tache blanche que vous indiquez au centre de l'illustration, qui est aujourd'hui, et qui restera, la carrière exploitée pour le gypse et le plâtre.

Un élément important dans le choix du site, c'est bien sûr d'être au-dessus du diapir de cette zone de sel. C'est d'être aussi, dans la mesure du possible, éloigné des habitations.

Et enfin, sur le dimensionnement général du projet, nous estimons réalisable aujourd'hui de venir créer une douzaine de cavités pour venir stocker le gaz. Chacune de ces cavités représenterait un volume de 400 000 mètres cubes : 400 000 mètres cubes, c'est un cylindre de 200 mètres de haut et de 50 mètres de rayon. Dans ces cavités, nous pourrions stocker 600 millions de mètres cubes de gaz, ce qui correspond à la consommation annuelle d'une agglomération de 650 000 habitants. Voilà où nous souhaiterions localiser ce stockage.

A quoi cela pourrait ressembler en surface ? Je vous présente là une illustration de ce que cela pourrait être. Je vous invite à constater que c'est une installation relativement modulaire, on pourrait venir réellement l'inscrire à l'intérieur des paysages lorsque le site aura été retenu. Je ne vais pas rentrer dans le détail du fonctionnement de cette installation. J

uste quelques grandes lignes pour vous expliquer qu'évidemment ce site de stockage sera raccordé au réseau national de transport de gaz, que le gaz qui devra être stocké viendra du réseau. Il devra être dans un premier temps comprimé pour être stocké. Une fois qu'il aura été comprimé, il rejoindra les cavités par l'intermédiaire des têtes de puits qui seront rassemblées sur des zones localisées, et il sera alors injecté dans les cavités dans le sous-sol.

Les cavités sont elles à plus de 1 000 mètres dans le sous-sol. Par la suite, lorsqu'on voudra retirer le gaz, c'est-à-dire le soutirer, pour employer le jargon, le gaz sortira bien évidemment de ces mêmes cavités par les têtes de puits. Il subira un traitement qui visera à venir le déshydrater, l'assécher, puisqu'il aura potentiellement pris un petit peu d'humidité lors de son stockage dans les cavités. Et puis surtout, sa pression sera ramenée à la pression d'exploitation du réseau vers lequel il sera renvoyé, réinjecté, par la même canalisation après qu'il ait été compté.

Je ne vais pas rentrer davantage dans le fonctionnement de cette installation. Je voudrais surtout vous expliquer comment on va réaliser les cavités qui sont sur la partie dans le sous-sol du stockage.

C'est une opération qui prendra plusieurs années et qui va se faire en plusieurs étapes qui sont représentées sur cette illustration de la gauche vers la droite.

La première étape consiste à réaliser un forage à plus de 1 000 mètres de profondeur. Ce forage, on s'assure qu'il soit étanche, et notamment, étanche vis-à-vis des terrains environnants par un tubage métallique et plusieurs cimentations, de façon à s'assurer qu'il n'y ait aucune communication, là encore, avec les terrains et avec les éventuelles nappes qui pourraient exister. Mais c'est vraiment une opération essentielle que de s'assurer de l'étanchéité de ce forage. Et puis, à l'intérieur de ce forage, on introduit une espèce de double canalisation qui permet, dans un sens, de faire rentrer de l'eau et simultanément de faire sortir de l'eau qui sera chargée en sel. L'eau qui est introduite va venir progressivement dissoudre le sel, on parle de lessivage (on va venir lessiver le sel, on va venir le dissoudre), et c'est de l'eau chargée en sel qui est évacuée simultanément.

Cette opération prend plusieurs années, ce sont les deuxième, troisième et quatrième illustrations que vous voyez apparaître sur cette diapositive. Lorsque la cavité a atteint les dimensions souhaitées, l'opération de lessivage est alors arrêtée. Des tests, y compris en présence de l'administration, sont réalisés pour s'assurer encore une fois de l'étanchéité de l'ensemble.

On peut alors commencer l'avant-dernière étape qui est la première mise en gaz : on va injecter le premier gaz dans cette cavité, et ce premier gaz va être utilisé pour évacuer l'eau salée qui restait dans la cavité. Ce n'est que lorsque l'eau a été complètement évacuée que, dans ce cas-là, après un des derniers essais, l'exploitation de la cavité peut être commencée.

Je vous ai dit qu'on avait besoin d'eau pour réaliser ces cavités et la question est : d'où vient cette eau ? Dans le territoire des Landes, l'eau et les eaux de surface qui existent déjà sont très sollicitées, que ce soit pour l'agriculture, pour l'élevage. L'eau douce qui peut exister par ailleurs sinon est utilisée pour le thermalisme. C'est pourquoi nous avons fait le choix d'utiliser de l'eau de mer pour pouvoir réaliser ces cavités. Le projet envisage la réalisation d'une double canalisation qui partirait de l'océan jusqu'à Pouillon pour nous permettre : dans un sens de prendre de l'eau de mer, de l'injecter dans les cavités pour réaliser les lessivages que je vous ai décrits précédemment ; et en retour, de prendre cette eau chargée en sel et de la renvoyer jusqu'à la mer. On parle donc de l'eau chargée en sel, on l'appelle saumure, l'ouvrage, on l'appelle le saumoduc. Cet ouvrage « saumoduc » d'une quarantaine de kilomètres de long, en fait, se prolongerait jusqu'à 1,5 kilomètres au-delà de la limite de la plage, de façon à ce que les rejets de saumure en mer se fassent à au moins 15 mètres de fond. L'ensemble de l'ouvrage saumoduc sera enterré sous au moins un mètre de terre et des techniques spéciales de franchissement seront envisagées et seront mises en œuvre, notamment pour passer sous la dune. Ces techniques dites de forage dirigé, permettent de passer en dessous de la dune sans venir l'endommager.

La question évidemment qui se pose, c'est par où faire passer ce saumoduc ? Vous avez devant vous une carte avec en bas à droite, la ville de Pouillon, à gauche bien évidemment, l'océan. Les bureaux d'études qui ont travaillé avec nous ont eu pour première mission de recenser l'ensemble des enjeux qui existent entre Pouillon et l'océan. Les enjeux qui peuvent être de nature très différente : des enjeux humains, des agglomérations, des zones aménagées ; ou des enjeux naturels, environnementaux, les zones Natura 2000 et les zones protégées.

La carte que vous voyez là représente, avec des niveaux de couleurs différents, la priorisation de ces différents enjeux. Nous avons donc déterminé que pour rejoindre l'océan depuis Pouillon, il existait deux solutions possibles, deux fuseaux qui, en partant de Pouillon, vont tous les deux jusqu'à Magescq, et qu'à partir de Magescq, se divisent : soit on part vers le Nord, vers Messanges ; soit on passe au Sud vers Soustons pour déboucher un peu en dessous du Vieux-Boucau.

Aujourd'hui, les fuseaux comme vous le voyez représenter, ont une largeur de 1,5 kilomètres environ. C'est pour vous dire qu'on est encore très loin d'un tracé définitif et nous souhaitons réellement, dans les années qui viennent pour les études ultérieures, pouvoir mettre en place avec les associations, avec les élus locaux, une concertation pour nous permettre progressivement d'affiner ce tracé jusqu'à éventuellement arriver jusqu'à un tracé définitif.

Je vais essayer maintenant de vous résumer les différentes étapes de création d'un stockage. Donc, je vous ai indiqué qu'en 2010, nous avons réalisé un premier forage d'exploration et que nous en mènerons un deuxième en 2012. Nous sommes actuellement en 2011 dans cette phase de débat public, et après, le début de l'année 2012, lorsque les conclusions de ce débat ont été rendus et qu'EDF aura prononcé ses propres conclusions et déclaré ou non sa volonté de poursuivre le projet, le cas échéant, nous serions amenés à devoir développer des études complémentaires, à pouvoir notamment préciser le tracé du saumoduc par exemple. Après avoir mené toutes ces études, solliciter auprès des pouvoirs publics les autorisations administratives qui nous seront nécessaires pour pouvoir exploiter ces ouvrages.

C'est donc ainsi qu'en 2015 que nous serions en mesure de confirmer ou non la réalisation de cet investissement. Si celui-ci venait à être confirmé, nous commencerions par construire toutes les installations nécessaires au lessivage des cavités, c'est-à-dire construire le saumoduc, jusqu'à ces portions en mer, et à forer les premiers puits. Sur la période, à partir de 2018, nous pourrions entamer la création elle-même de ces premières cavités, et en parallèle à cette opération de lessivage, construire la partie installation de surface relative au mouvement de gaz que je vous ai décrite précédemment, de façon à pouvoir réellement envisager une première mise en gaz et une mise en exploitation du stockage en 2020. Je vous ai décrit les plus grandes caractéristiques du projet, raconter comment on pouvait le réaliser.

Je voudrais maintenant passer la dernière partie des présentations à vous présenter les effets potentiels du projet sur votre cadre de vie et sur l'environnement. Je vous inviterais à constater que nous avons été toujours précautionneux, nous sommes toujours soucieux de chercher à insérer ce projet au mieux dans l'environnement existant.

Tout d'abord, en termes de sécurité, c'est forcément, pour une entreprise industrielle responsable comme EDF, un enjeu prioritaire. Je souhaiterais juste, dans un premier temps, rappeler que du gaz qui est stocké à plus de 1 000 mètres de fond, là où il n'y a pas d'oxygène, là où il n'y a pas de chaleur, c'est un gaz qui est stocké de façon sûre.

En ce qui concerne toute la partie liée au mouvement de gaz en surface, la sécurité, c'est une préoccupation qui nous anime pendant les phases de conception, pendant la construction et bien évidemment pendant l'exploitation. Mais, dès la conception, nous sommes amenés à définir des zones de sécurité très strictes, à envisager sur cette installation une capacité à pouvoir séparer les différents ateliers et prendre des précautions qui visent notamment à voir toutes nos canalisations protégées, enterrées dans le sol.

En phase de construction, nous sommes vigilants à la conduite de nos chantiers, et ceci se termine absolument par une phase de plusieurs mois d'essais et de tests dont certains, en présence de l'administration, pour nous assurer du bon fonctionnement de l'ensemble de nos installations, et notamment, des systèmes de sécurité.

Enfin, pendant l'exploitation, les équipes d'exploitation sont présentes 24 heures/24, le site est bien évidemment gardienné. Nous devons mener des opérations de maintenance régulières et savoir le démontrer vis-à-vis des autorités. Puisqu'il s'agira d'un établissement classé au titre de la maîtrise des risques industriels, il verra l'instauration, la mise en place d'un Comité local d'informations et de concertations qui permettra des échanges réguliers avec les autorités locales et les associations concernées tout au long de la vie du projet.

En ce qui concerne les incidences sur le cadre de vie, elles seront très limitées et principalement concentrées pendant la phase de construction. Je rappelle juste : que ces installations sont prévues à l'écart des habitations ; que le saumoduc, de façon privilégiée, traversera les forêts sur les pistes forestières, ou à défaut, des terrains agricoles. Dans ce cas-là, des dédommagements bien évidemment seront mis en place.

Pendant la phase de construction, nous serons amenés à restreindre sur des zones réduites la pêche. Au-delà, en phase d'exploitation, au droit de nos ouvrages la pêche sera limitée.

Le tourisme constitue une ressource importante pour la région. Nous serons vigilants dans la mise en œuvre de nos travaux, et notamment dans leur programmation, à surtout ne créer aucune restriction pendant les activités de baignade et de loisir. Au-delà de la phase de construction, il n'y aura clairement aucun impact.

Enfin, sur les grands axes de circulation (voie ferrée, autoroute ou voie importante) nous emploierons, là encore, des techniques de franchissement sous ces ouvrages de façon à ne pas perturber la circulation sur ces voies de communication.

En ce qui concerne le milieu naturel, les incidences seront maîtrisées. Je vous ai indiqué que nos installations en surface seront modulaires et nous mènerons des études d'insertion paysagère. Je répète que nous avons pris toutes les dispositions au cours du projet de façon à éviter toute interférence avec les nappes d'eau souterraine.

Je vous ai parlé de la technique du forage dirigé que nous emploierons sous la dune. Nous prévoyons d'utiliser la même technique de forage pour passer les canalisations sur les cours d'eau sensibles, comme l'Adour et ses barthes, par exemple.

Et puis, enfin, évidemment, le sujet du rejet de la saumure en mer nous a donné l'occasion de mener des études (ce ne seront encore que des premières études, mais des études détaillées, que d'ailleurs vous pouvez trouver sur le site Internet du débat public) qui nous permettent de nous assurer d'une bonne dilution de cette saumure en mer, prenant en compte notamment les courants. Elle nous permettent d'affirmer que l'augmentation de cette saumure, elle serait très localisée, elle serait cantonnée au fond de l'océan. Notamment, si on prend une valeur limite d'augmentation de la salinité de 2 g/l comparée aux 35 g/l qui existent naturellement dans la mer, cette augmentation, on ne la verrait que dans les 50 premiers mètres autour de notre ouvrage et dans les 3-4 mètres au-dessus du niveau du fond. Au-delà, la dilution serait suffisante pour assurer des impacts qui ne seraient plus mesurables au-delà de cette distance-là.

Au-delà de ces impacts sur l'environnement naturel, j'aurais voulu prendre un peu de temps pour vous parler du volet économique du projet. Tout d'abord, le montant envisagé de l'investissement est de l'ordre de 650 millions d'euros, ce qui génèrera bien évidemment des retombées fiscales pour les communes environnantes. La phase de travaux prendra plusieurs années, 4 à 5 ans, elle mobilisera jusqu'à 250 intervenants. Nous souhaitons réellement valoriser les compétences existantes dans la région pour qu'elles puissent intervenir au cours de ces chantiers. Cela génèrera bien évidemment de l'activité en termes, ne serait-ce que d'hébergement, de restauration mais aussi d'autres activités en appui de ce chantier qui viendront dynamiser le commerce local. Et puis, enfin, après la mise en service, ce seront jusqu'à environ 25 emplois directs basés à Pouillon et Mimbaste qui assureront l'exploitation de cette installation et qui génèreront pour l'entretien, la maintenance, au moins autant d'emplois indirects.

Enfin, je vous ai indiqué que, le projet envisage la création de ce saumoduc qui génèrera des flux d'eau de mer et d'eau salée. Nous avons, en partenariat avec la Chambre de commerce et d'industrie des Landes, engagé une étude pour chercher à valoriser ces différents flux, eau de mer, eau salée dans différents usages : que ce soit de la balnéothérapie, la thalassothérapie, pourquoi pas aussi de la production de sel, par exemple, que nous avons commencé à discuter. Mais là encore, nous sommes ouverts, nous avons engagé cette réflexion et souhaitons la prolonger au-delà.

Voilà ! Merci pour votre attention, nous nous sommes disposés à répondre, bien évidemment, à vos questions.

Claude BERNET

Cela marche.

Sylvie CLARIMONT

Oui. Cela marche. J'aimerais bien pouvoir le décrocher. Merci. La parole est maintenant à la salle pour un débat qui va durer, nous avons commencé avec un petit peu de retard. Donc je pense que nous pourrions aller jusqu'à 23 heures 15, parce que c'est à 8 heures 15 que la présentation a commencé. La parole est à vous. Je vous demande de lever bien haut la main de façon à ce que je vous identifie bien. Donc, à côté de vous, Mademoiselle, il y a le Monsieur. Merci.

Jean-Michel MAURESMO

Bonjour ! Jean-Michel Mauresmo, Soustons. Donc, je remercie d'abord la CNDP de publier les questions. J'avais un peu râlé sur le site, parce que les questions du dernier débat n'étaient pas publiées. Donc, je le remercie. J'ai pu avoir le droit à la parole déjà par ces questions. Aujourd'hui, ce qui me préoccupe, c'est le saumoduc, et la question au maître d'ouvrage concerne premièrement le type de protection que vous allez appliquer contre la corrosion. J'ai entendu parler de protection cathodique. Et voilà ! Donc, je voudrais déjà avoir, je crois qu'on a droit à trois minutes et j'ai mis 39 secondes pour ce premier point de la question, j'en ai deux autres, derrière.

Sylvie CLARIMONT

Posez-les maintenant Monsieur. EDF répondra dans l'ordre. Posez-les, on a le temps, enfin, c'est trois minutes approximativement, vous pouvez débordé un petit peu...

Jean-Michel MAURESMO

Oui, mais, disons que la deuxième question dépend de la réponse à la première.

Sylvie CLARIMONT

D'accord. Donc, on écoute la réponse du maître d'ouvrage.

Grégoire Richez

Sur la question de la protection cathodique des ouvrages, je vais demander à Didier Mestrude qui est notre expert risques industriels de venir vous apporter des éléments de réponse, sachant que dans ces phases d'étude, nous avons différentes solutions techniques envisagées pour le saumoduc. Et donc, à chacune de ces techniques, des modes de protection différents.

Didier MESTRUDE

Oui, alors, effectivement dans le cadre de la réglementation, on est tenu de garantir l'intégrité de nos ouvrages, et notamment, des canalisations. Effectivement, quand vous utilisez une canalisation en fer, vous êtes obligés de contrôler l'absence de, comment dire, une prévention contre la corrosion. Et la meilleure des méthodes, effectivement, c'est la protection cathodique qui peut être mise en place. Donc, si on retenait, si on venait à retenir une canalisation en acier, bien évidemment, nous mettrions sur l'ensemble du parcours une protection cathodique adaptée. Néanmoins, nous sommes sur d'autres études pour voir si on ne peut pas utiliser d'autres types de tuyau par rapport à l'effluent qui nous éviterait d'avoir de la protection cathodique.

Sylvie CLARIMONT

Peut-être, pourriez-vous préciser de quoi s'agit-il parce que certaines personnes sont peut-être, comme moi, un petit peu perdues par rapport aux protections cathodiques.

Didier MESTRUDE

La protection cathodique, cela revient, ni plus ni moins, pour faire simple. Vous pouvez mettre un rail qui est une anode, vous mettez un courant et c'est le rail qui absorbe tous les courants induits qui peuvent se diffuser dans le sol, et donc, qui crée la corrosion. Donc, c'est le rail qui se détruit plutôt que la canalisation. C'est l'effet de pile en fait. Je ne sais pas si c'est suffisamment clair mais...

Sylvie CLARIMONT

Merci. Voulez-vous continuer votre série de questions, Monsieur.

Jean-Michel MAURESMO

Donc, effectivement, la plupart des ouvrages sont protégés par des courants électriques induits et non pas par des anodes sacrificiels. Donc, en fait, c'est la technique de soutirage de courant. Alors, moi, j'ai lu un petit peu, parce que j'ai eu ce mot dans la bouche, là, protection cathodique. Donc alors, il y a... dans le soutirage de courant, c'est la plupart des ouvrages pipeline et cetera qui sont protégés comme cela. On a des débits d'anode élevés, et il est marqué : « Et risque humain possible ». J'aimerais savoir si ce sont des risques d'électrocution. Il y a des risques de surprotection. Donc là, cela fait appel à de la métallurgie ; surprotection égale... dégagement d'hydrogène, et donc, fragilisation des conduites. Et enfin, dans plusieurs débats, on a parlé d'interférence avec d'autres systèmes qui empêcherait ces fameux saumoducs de passer à proximité d'une autoroute, par exemple. D'où le recours à des zones plutôt vierges de toute construction humaine pour faire transiter le saumoduc. Donc, j'aimerais qu'on aille un petit peu plus loin dans les explications. Est-ce qu'on envisage des techniques de soutirage de courant ? Donc, on applique un courant en continu sur le saumoduc.

Didier MESTRUDE

Effectivement, il y a deux méthodes, il y a la méthode sacrificielle, je suis d'accord, et il y a la méthode du courant en continu. Dans ce domaine-là, il y a des gens qui travaillent toute leur vie pour définir la protection cathodique adaptée à chaque tronçon posé. Donc là, je ne me permettrais pas d'être le professionnel dans ce domaine-là. Tout ce que je peux dire, c'est qu'effectivement, on utilisera plus facilement la notion du courant induit.

Après, pour la protection des canalisations déjà de conception, les aciers seront conçus pour qu'il y ait une épaisseur de corrosion qui est prise dès la conception. Il y a une protection extérieure qui sera faite aussi sur les aciers pour éviter déjà une première attaque.

Il y a le problème du remblai qui sera fait d'une façon spécifique pour éviter qu'il y ait déjà des déformations et que la protection extérieure des tubes soit elle-même abîmée.

Et après seulement, vous mettez en place la protection cathodique qui est la dernière barrière et qui sera de nature à vous protéger, bien sûr, après un contrôle continu tout au long de la vie de l'ouvrage qui, lui-même, sera protégé contre les effets de la foudre. Par rapport aux effets contre l'humain, il n'y a absolument aucun risque contre l'humain. Là, c'est déjà, pour le coup, ce que je peux vous l'assurer.

Sylvie CLARIMONT

Monsieur, vous aviez une dernière question, je crois. Souhaitez-vous la poser ?

Jean-Michel MAURESMO

Oui, oui. C'est bien, on avance tout doucement vers la compréhension de cette protection, qui est quand même un procédé très complexe. Surveiller près... La plupart du temps, surveiller surtout les pipelines en automatique, avec des stations de contrôle et cetera. Il faut un revêtement parfait, il faut un revêtement parfait, absolument pas abîmé lors de la mise en terre, je dirais, du saumoduc. Et dernière question : est-ce que ces revêtements sont à même de résister notamment... Est-ce que ce sont les mêmes déjà sous terre et sous la mer ? Est-ce qu'ils sont à même de résister à des phénomènes d'abrasion continus, constatés ? Par exemple, sur les récifs qui sont implantés sous la mer au droit de Vieux-Boucau, ou au droit de Messanges. Voilà ! Merci pour vos réponses.

Didier MESTRUDE

Là, effectivement, le type de protection, qu'elle soit terrestre ou maritime, effectivement, la protection est adaptée, je veux dire, là il y a... Je ne vais pas vous dire que cela sera le même type de

protection extérieure aux tubes qui sera le même en continu du côté terrestre jusqu'au côté maritime. Je dirais même que le choix maritime, on recherchera plutôt un type de canalisation qui n'a absolument aucun effet par rapport à la corrosion. On se tournera plus par exemple, vers du PRV, (XXXXXX) du PHD, par exemple, pour éviter ces problèmes de corrosion. Par contre, pour l'abrasion, l'abrasion, cela veut dire qu'on va mettre en souille déjà les parties tubes. Le fait qu'elles seront en souille, elles seront protégées des abrasions extérieures qui peuvent être, je ne sais pas, un filet, un filet de pêche, pour éviter l'agression, une sorte d'agression, par exemple. Mais de ce côté-là, non, on différencie bien la protection maritime et la protection terrestre, c'est clair.

Sylvie CLARIMONT

Très bien, très bien. Vous aviez une question, je crois, Monsieur, au deuxième rang, sur la gauche. Non, le micro arrive, le micro arrive.

Intervenant

(Passage inaudible) que dans un débat public, c'est bien que tout le monde s'adresse de la même manière...

Sylvie CLARIMONT

Oui, bien sûr ! Allez-y, Monsieur. La parole est à vous.

Didier TOUSIS

Alors donc, je suis Didier Tousis et j'habite à Soustons. J'ai déjà participé au débat de Soustons et ce que je veux faire aujourd'hui, ce n'est pas poser de questions, c'est donner un avis. Je suis désolé de vous faire un peu de peine, mais je ne pense pas que ce à quoi nous assistons est un débat public, tout au plus une réunion d'informations. Soyez-en cependant remercié, ce n'est déjà pas mal. La qualification de débat public est d'ailleurs en soi, me semble-t-il, un parti pris, une volonté de faire passer sous couvert de démocratie, fut-elle participative, ce qui en réalité n'en a que l'apparence. Ce qui est jugé ici, jaugé ici, c'est la réaction des populations, pas leur volonté. Pour donner un autre exemple proche de nous, par exemple, à voir défilé une centaine d'agités ou de gugusses contre la LGV, les pouvoirs publics en déduisent que la grande majorité est pour, puisqu'elle ne défile pas. Posez donc la même question dans l'intimité et de l'anonymat d'un isolement, vous aurez fatalement une autre réponse.

A Soustons, sur la partie de dune et de pinède concernées par le projet, on a convaincu les habitants, les Soustonnais, les Seignossais, les indigènes donc, que leur présence, la seule trace de leur pas mettrait en péril ce qui restait de leur patrimoine naturel : on leur interdit l'accès, on les a verbalisés, ils ont accepté. Aujourd'hui, on vient leur expliquer qu'un chantier de plusieurs hectares, une station de pompage, des kilomètres de tuyaux, des passages d'engin en chantiers de plusieurs années n'impacteront en rien la faune et la flore de ce sanctuaire. Ce qu'aucun ne disait : « impossible ici dans les Landes, détruire toutes les parties sauvages de notre littoral, comme cela s'est fait partout », vous êtes en train de l'achever sous nos yeux. La faute à tous ceux qui croient encore d'avoir donné priorité aux problèmes économiques sur les problèmes humains, à la richesse et au confort sur la sagesse, à la quantité sur la qualité.

Ce sont des scientifiques, les mêmes peut-être, qui ont réalisé vos études, qui nous ont convaincu que la présence d'une cabane à alouette ou la capture d'un poisson trop petit pourrait mettre en péril l'équilibre de tout l'écosystème sur un domaine aussi restreint, sensible et fragile que le nôtre.

La raison du désastre à venir : répondre à un besoin croissant, illusoire, superflu, je vous laisse le choix de juger. A l'horizon de 2020 qui, si l'on envisage, vous en conviendrez les retards, les imprévus, les problèmes techniques et financiers, les entraves que ne manqueront pas de faire les citoyens organisés, vous pouvez compter sur nous. Cette entreprise donc, sera peut-être opérationnelle quoi ? En 2025, en 2030 ? Quels seront nos besoins en 2020, en 2025 ? Que sera le monde ? Que sera notre énergie ? Quelles auront été les options, les avancées technologiques, les

choix des sociétés et des peuples ? Qui ici peut le dire ? Qui peut seulement affirmer que ce projet sera un jour, un jour seulement, fonctionnel ? Cela vaut-il que l'on détruise le peu qu'il reste de la nature sur notre littoral ? cConstruire une fois dans un lieu préservé, comme celui-là, c'est ouvrir la porte après à tous les projets de tous les élus mégalomanes.

Comme vous l'avez remarqué, je n'ai pas posé de question et je n'attends donc pas de réponse, parce que le principe de la démocratie n'est pas que les citoyens ignorants s'informent des décisions des scientifiques et des décideurs, mais que les scientifiques et les décideurs répondent, eux, aux aspirations des citoyens et des peuples. Messieurs, dames, s'il vous importe vraiment de connaître les sentiments des citoyens autochtones sur ce sujet, posez-leur des questions, ils ont des micros pour vous répondre. Et pour nous, citoyens et indigènes, la seule question, me semble-t-il, à laquelle répondre, ce n'est pas en fin de compte celle de la subtilité technologique de ceci ou de cela ni de la grosseur du tuyau. La seule question valable, me semble-t-il, est philosophique : « Sommes-nous prêts ? Existe-t-il au moins une seule raison pour sacrifier à jamais ce qu'il reste de vraie nature dans notre pays ? »

Sylvie CLARIMONT

Donc, un peu... Un peu de silence. C'était un avis, mais cet avis appelle peut-être une réaction tout de même du maître d'ouvrage sur l'aspect politique énergétique...

(Chahut)

Sylvie CLARIMONT

Il y avait finalement deux questions qui étaient posées, une question générale sur le modèle de développement du pays, mais, cela, on ne va y répondre aujourd'hui, ce n'est pas le débat. Il y avait peut-être une question plus générale sur les choix énergétiques de la France auxquels le maître d'ouvrage aurait pu réagir. Il l'a déjà fait lors des débats précédents.

Michel BELLEC

Non, je dirai juste un mot sur le fait que ce que nous faisons ici, ce que nous proposons de faire, une fois, effectivement, qu'on vous aura écouté, que la CNDP aura rendu son avis, que nous aurons fait des études complémentaires : on décidera ou non de faire ce projet. Je souhaite que vous ameniez l'illustration numéro où on voit le planning. Si, si. L'illustration numéro 24. Je pense que... Ecoutez, on va...

Sylvie CLARIMONT

Une partie de la salle souhaite peut-être voir cette illustration même si d'autres parties ne le souhaitent pas, donc.

Madame, exprimez-vous ! Peut-être le micro à la dame qui est devant, qui souhaite entendre la réaction du maître d'ouvrage. La dame-là, si vous pouviez dire tout haut ce que vous venez de dire tout bas. La parole est à tout le monde.

Joselyne BOUDOUSSE

Je vais vous dire. Nous sommes ici à Seignosse, nous voulons parler des problèmes de Seignosse. Ils ont une réunion à Soustons où ils ont pu s'exprimer. On n'est pas en réunion politique, on veut pouvoir poser nos questions, nous les Seignossais, c'est tout.

Sylvie CLARIMONT

Merci Madame.

Michel BELLEC

Est-ce que vous souhaitez que je dise un mot sur la...

Joselyne BOUDOUSSE

Oui, tout à fait, Monsieur.

Michel BELLEC

D'accord, très bien.

Joselyne BOUDOUSSE

On est là pour s'informer. On n'est pas là pour donner notre opinion, on est là pour s'informer.

Michel BELLEC

Juste à titre d'informations, puisque monsieur parlait, exprimait le fait que c'est effectivement... c'est une vraie question qui n'est pas simple. Quels seront nos besoins d'énergie en 2020, en 2025, en 2030, parce nous proposons ici un projet qui aura déjà une quinzaine d'années pour le décider et pour le mettre en exploitation, et puis après, plusieurs dizaines d'années pour le faire vivre ? Je dirais simplement que ce type de projet, il correspond à un besoin qui n'est pas décidé par nous mais par la collectivité, à travers l'Etat, à travers le Grenelle de l'environnement, qui ont donné des objectifs à la France en termes de pourcentage d'énergie renouvelable, de consommation d'énergie à un horizon déterminé. Alors, c'est facile à retenir, c'est trois fois le chiffre 20 : c'est 2020, 20 % d'énergie renouvelable et 20 % de diminution, de réduction, du CO₂. Et ce type de projet s'inscrit complètement dans cette politique pour qu'elle puisse se mettre en œuvre. Donc, ce n'est pas, je dirais, une décision prise par un industriel(serait-il industriel public comme EDF), c'est une décision de mise en œuvre de choix fait par l'Etat français, donc nous tous ici. Et effectivement, je reviens sur la question qui paraît... qui est complexe également pour nous, complexe. Quel sera notre besoin en 2020, en 2025 ? Nous faisons les prévisions, nous entourons des différents avis d'expert sur les prévisions de consommations d'énergie à ce moment-là. Nous avons également les nôtres, nous les confrontons, et après, nous décidons ou non de faire tel ou tel type d'investissement. Pour un investissement de ce type qui correspond à une politique où on s'engage plus dans les énergies renouvelables, plus d'engagement dans les énergies renouvelables implique aussi plus de besoins d'avoir des centrales électriques qui fonctionnent de façon rapide, type les centrales à gaz, et pour que les centrales électriques fonctionnant en gaz puissent démarrer rapidement, il faut ce type de stockage. Voilà. C'est ce qu'on peut répondre à la problématique « quels seront nos besoins en 2025, 2030, et pourquoi nous proposons ce type de projet ? »

Claude BERNET

Monsieur, je voudrais ajouter un petit mot avant que Madame Clarimont ne donne la parole à d'autres personnes. Je voudrais dire au monsieur qui vient de s'exprimer que, bien entendu, la Commission note soigneusement cette position, qu'elle a déjà entendue plusieurs fois. Et encore à la dernière réunion de Saint-Paul-lès-Dax, c'est un des points importants de ce débat. Il y a un certain nombre de gens qui considèrent que le territoire, ici, est suffisamment précieux pour qu'on n'y établisse pas de projet de ce type, et qui argumente. Je dirais, qu'ils ont le droit de penser cela, et en tout cas, nous, la Commission, on a le devoir de l'écrire. On est là pour photographier la situation. Le maître d'ouvrage s'exprime, il donne les raisons de caractère économique, technique, et cetera, mais nous notons cette position. Et je crois que ce n'est pas en vain que vous l'avez dit, de même que cette position a déjà été exprimée par un certain nombre de personnes. Alors, Madame qui est de Seignosse, j'ajouterai que dans le débat public, on s'efforce justement de revenir vers certains sites parce qu'il y a des gens qui ont besoin de s'exprimer plusieurs fois, et cetera. Donc, on essaie d'accueillir aimablement nos compatriotes d'autres communes bien que cette réunion soit effectivement en priorité une réunion pour Seignosse. Et aussi, si on est venu à Seignosse, c'est parce que, notamment, il y a ici des sites tout à fait exceptionnels, et le premier spot de surf, enfin, un des grands spots de surf dans le monde. Et donc, voilà. Je te rends le manche.

Sylvie CLARIMONT

Merci Monsieur le Président. Donc, j'ai une demande de prise de parole depuis un certain temps. Au milieu, le monsieur en vert. Je ne vois pas bien ce côté de la salle, donc manifestez-vous bien.

Julien MATHA

Bonsoir, vous m'entendez ?

Claude BERNET

Monsieur, on vous entend.

Julien MATHA

Je travaille dans le domaine de la santé, j'habite à Seignosse, et j'étais très content de l'intervention de Monsieur de Soustons. Vous m'entendez mieux là ?

Une simple observation. Messieurs d'EDF, vous avez dépensé plus d'un demi-milliard d'euros pour stocker l'équivalent de la consommation en gaz d'une agglomération de un an comme Bordeaux. Cela me paraît démesuré comme investissement par rapport à ce que cela peut apporter après.

Je suis venu également à la réunion de Capbreton où les problèmes de la saumure, et cetera, ont été évoqués, notamment par les pêcheurs, avec le rejet de plusieurs milliers de tonnes, en gros 165 000 tonnes de sel par an. Et au départ, j'étais presque convaincu, cela peut se diluer, d'accord. Vous avez surtout fait référence à vos études consultables sur Internet, et vous avez plusieurs fois répondu en vous retranchant derrière cela. Cela m'a un peu agacé : je suis allé voir ces études. Pour le moment, je pense que peu de personnes en reparleront du problème de la quantité de sel rejetée. En plus de cela, je peux vous le lire textuellement, si vous voulez, mais on va éviter. Sur les premiers résultats d'analyse qui indiquent les métaux dissous, mesurés à des concentrations détectables, on retrouve le lithium, le nickel et l'aluminium. Alors, vous dites, certes, que des études et de l'analyse complémentaire seront prévues pour affiner ces aspects et leurs incidences potentielles. Leurs incidences potentielles, bon, je ne vais pas m'étendre là-dessus, même si je suis dans le domaine de la santé, ce sont des métaux lourds. Voilà ! Pas besoin d'être médecin pour en connaître les effets. Voilà ! Juste, j'aimerais savoir si ces analyses sur ces métaux lourds vont évoluer, s'il y en a eu d'autres ? S'il y en a eu d'autres, quelles sont elles ? Voilà ! Juste un dernier détail pour les quantités données des concentrations d'éléments que vous avez mentionnées dans ces études, notamment les sulfates, vous venez à 160 g/l, ce qui est donc une concentration fois 10 par rapport à ce qui est naturellement présente dans l'eau. Les effets nocifs des sulfates dans l'eau potable, en gros, c'est... certes là ce n'est pas de l'eau potable, en gros, c'est 0,5 g/l. On a 160 g/l. Voilà. Donc, après, vous dites qu'on essaie de valoriser cette saumure et les différents composants de la saumure. Juste une petite piste, les sulfates et les sulfites dans l'industrie alimentaire, c'est utilisé comme raffermissement et préservation des aliments. Voilà ! Merci de répondre notamment sur la question de concentration des métaux.

Michel BELLEC

Je vais commencer par répondre sur la première question sur l'importance de l'investissement, et mon collègue répondra aux deux autres questions ayant trait aux rejets et la composition de ces rejets. Vous avez mentionné le chiffre d'investissement qui est, effectivement, considérable. Je voudrais simplement rappeler que l'industrie de l'énergie est une industrie qui consomme beaucoup de moyens financiers. C'est comme cela, c'est parce que c'est une industrie où les projets mettent du temps à maturer et après vivent plusieurs décennies. Donc, il faut remettre ce montant d'investissement, c'est en fait de l'ordre de 650 millions d'euros. On regarde l'ensemble des investissements réalisés par l'entreprise EDF chaque année, qui sont autour de 11 ou 12 milliards selon les années. Donc, 11 ou 12 milliards chaque année, c'est ce qu'investit EDF, 650 millions, c'est le coût total du projet qui se déroule sur presque dix ans. Donc, je voulais simplement relativiser le montant par rapport à ce qui est investi chaque année par EDF, et EDF investit également de plus en plus sur les énergies renouvelables classiques. Je citerai en particulier la centrale photovoltaïque de

Gabardan, à quelques kilomètres de chez vous, qui est la plus grosse centrale photovoltaïque en Europe, me semble-t-il. Donc, certes, ce chiffre est important mais il faut le relativiser. Je peux vous assurer que si cet investissement est décidé, c'est d'une part parce qu'il correspond à un besoin qui est mis en évidence par la collectivité, pas par nous EDF, mais par la collectivité. Nous, nous sommes... notre mission, c'est de mettre en œuvre la politique énergétique du pays, pour dire des choses assez simplement parce que ce sont... on dessert bien en monopole, mais on n'est qu'un acteur très important dans l'énergie en France. Donc, pour cette mise en œuvre, on fait des choix énergétiques, et ils sont également économiques. S'ils n'étaient pas économiques, on ne les ferait pas puisque EDF est une entreprise qui ne reçoit aucune subvention de l'Etat. Elle fait cela sur ses fonds propres et sur son autofinancement.

Grégoire RICHEZ

Sur la constitution de la saumure : je dois tout d'abord rappeler que le sel qui est présent dans le sous-sol, à la base, c'est du sel de mer, c'est du sel qui est venu s'y déposer il y a plus de 200 millions d'années. Et par des suites de succession de phases d'invasion de la mer et d'évaporation, le sel est devenu se déposer sur des couches profondes. Le sel que l'on trouve aujourd'hui sur le site de Pouillon, à environ 200 mètres du niveau du terrain naturel, c'est de ce sel de mer qui est remonté. Donc, il ne faut pas s'étonner de retrouver dans ce sel le même genre de constituants que ceux que vous allez retrouver dans de l'eau de mer.

Vous nous demandez si on a des résultats plus pertinents, plus précis aujourd'hui sur la composition, et notamment, en termes d'ion métallique, tel que le lithium, le nickel et autres. Je vais aujourd'hui... nous ne disposons pas de résultat plus précis, et c'est un des objets, notamment, des analyses que nous effectuerons après le forage qui est prévu au printemps prochain que de pouvoir mener d'autres analyses et de pouvoir avancer sur la nature réelle de ce sel et de pouvoir en conséquence voir quelle disposition prendre à l'égard du rejet.

Vous avez indiqué une concentration importante en sulfates. Bien, c'est celle qu'on trouve dans le sel. Et ces sulfates, de la même façon, seront amenés à se diluer comme l'ensemble des autres constituants de la saumure. Je vous ai indiqué que nous avons mené des premières études sur la dilution de cette saumure. Là encore, ces études devront être affinées, prenant en compte notamment les localisations lorsque nous aurons défini les tracés de façon définitive, prenant en compte l'ensemble de la courantologie tel que nous l'aurons déterminée par des campagnes qui doivent être encore réalisées (une part a été réalisée, une autre part de rencontre réalisée). Donc c'est un sujet, oui, que nous allons creuser, que nous allons regarder. Les campagnes de mesure que nous mettons en œuvre visent non seulement à caractériser l'état de la mer, mais aussi à caractériser l'état des fonds marins.

Donc, nous faisons des campagnes, nous avons commencé des campagnes et nous les poursuivrons, non seulement pendant les phases de travaux, mais bien au-delà, pendant les phases d'exploitation, de façon à nous assurer qu'effectivement, en termes d'impact sur les fonds marins, nous sommes strictement dans le cadre de ce que nous avons évalué : savoir que nous aurons une bonne dilution de cette saumure et qu'elle n'aura pas d'impact pérenne sur les fonds marins. Ce sont réellement des mesures, non seulement des prévisions, entre guillemets, que nous faisons à l'aide de calculs sur la base de caractérisation que nous avons développée, mais c'est aussi par des campagnes de mesure en mer que nous souhaitons confirmer au jour le jour l'absence de risque créé par ce rejet de saumure.

Julien MATHA

Excusez-moi, juste, une dernière chose, les mots sont importants. Vous parlez des proportions et non pas des concentrations. Les proportions, effectivement, de rejet de la saumure sont les mêmes que celles de l'eau de mer, avec un facteur 10. Les concentrations sont complètement différentes. Voilà !

Grégoire RICHEZ

Oui, et ce que montrent nos études de dilution, c'est qu'à 50 mètres, on est dans des concentrations qui se rapprochent de celle de la mer. Là où vous avez 35 grammes de sel, à 50 mètres, on est descendu à 35 grammes de sel.

Julien MATHA

Sur les modélisations numériques, c'est exact. Après, les volumes de rejet seront tels que, bon, voilà. Je vous remercie en tout cas de m'avoir donné la parole.

Grégoire RICHEZ

Je vous en prie. Je souhaiterais juste confirmer que nous avons poursuivi ces simulations, ces modélisations sur des temps suffisamment longs pour nous assurer qu'il n'y aurait réellement aucun effet d'accumulation dans le temps.

Sylvie CLARIMONT

Alors, j'ai beaucoup de demandes de prise de parole. Une demande, peut-être au fond de la salle. Je vois mal, Monsieur en noir. Oui.

Guillaume BLEOSE

Bonjour ! Guillaume de Vieux-Boucau. En fait, moi, la question concernait tout ce qui était parce que... On n'a pas été évoqué les études et tout ce qui était inhérent aux études qui étaient envisagées : et études de base et études complémentaires. Donc tout ce qui découlerait de ces fameuses études par la suite. Et moi, j'aimerais bien comprendre, puisque je viens de lire le petit dépliant qui a été publié par l'ACCRIL : comment on peut commencer à discuter de quelque chose sans que des études aient été fournies, et d'un côté et de l'autre ? C'est-à-dire qu'il y a des experts indépendants, qui concluent à des rapports et qui, éventuellement après sur ces rapports-là, qu'il y ait discussion et qu'on puisse avoir quelque chose pour dialoguer. Voilà ! Première question. Deuxième question qui touche aussi, pas directement, mais qui vient se... pour moi en tout cas, greffer, qui vient se greffer aussi sur une partie du problème : c'est qu'on voit bien ce qui se passe à l'heure actuelle par rapport aux centrales nucléaires, par rapport aux difficultés qui sont inhérentes à ces centrales, et comment on peut affirmer qu'il n'y aura pas de problème sur quelque chose d'hypothétique qui va se créer ? Je sais pas si j'ai été clair.

Michel BELLEC

Si, si, vous avez été clair : une question sur les études et leur objectivité et une autre sur le fait que ce serait, mais là je vais vous contredire que ce sera un prototype, parce qu'il y a déjà des installations de ce type qui fonctionnent en France. Or simplement, sur les études, nous avons travaillé avec des sociétés qui donnent leur nom à leurs études, ce sont des experts qui sont indépendants. Ils reçoivent une commande de l'entreprise, après, ils font leurs études. Ce ne sont pas nous qui intervenons sur leurs études. Donc ce n'est pas une étude EDF, ce sont des études faites, réalisées, signées, sous la responsabilité des sociétés qui les ont faites.

C'est vrai que c'est un projet important et les études qui sont faites à partir, à la fois, de modélisation, puis après, on va travailler sur des échantillons, demande aussi à recouper plusieurs avis, donc je l'ai déjà dit dans d'autres débats : nous travaillerons non seulement avec des sociétés avec lesquelles nous avons commencé à travailler, mais également avec IFREMER, sur la question de l'hydraulique et des rejets. Les études seront sur le site du débat qui est ouvert à chacun. Donc, les études que vous avez déjà, il y aura d'autres études. Voilà, ce que je peux vous dire, mais ce ne sont pas nos études EDF, ce sont... Donc, il y a déjà... Ce sont des études faites par des sociétés qui sont indépendantes, il n'y a pas de raison de mettre en doute l'objectivité qui s'engage sur ces études.

Ensuite, sur la deuxième question, je voudrais juste rappeler, mon collègue, Grégoire Richez l'a dit précédemment, mais si vous pouvez passer l'illustration numéro 13, on voit sur cette illustration l'ensemble des stockages de gaz naturel sur le territoire français qui sont de différents types, il y a

ceux qui sont en nappe aquifère, j'en ai parlé. Je voudrais simplement dire, les stockages en cavités salines, il y en a trois aujourd'hui : deux dans la vallée du Rhône où la saumure est en fait utilisée par des industriels saliniers de la région, et également un stockage en cavités salines qui est à Manosque, où là, la saumure est rejetée au droit de Fos. Donc, ces installations existent depuis plusieurs décennies. C'est une technique qui est maîtrisée, où il n'y a pas eu d'accident particulier depuis... une exploitation qui dure déjà depuis quelques décennies. Avant, cela, c'est juste, c'est simplement en France qui n'est pas un pays spécialement gazier par rapport à d'autres pays qui sont beaucoup plus, comme la Grande-Bretagne, l'Italie ou la Hollande, par exemple, où des stockages de ce type existent depuis encore plus longtemps.

Grégoire RICHEZ

Je vais juste apporter un éclairage complémentaire et réinsister sur ce que j'ai dit précédemment. Donc, tout d'abord, au-delà de la qualité des bureaux d'études avec lesquelles nous travaillons pour réaliser ces études, j'aurais voulu insister sur le fait qu'encore une fois, nous nous engageons à mener des campagnes, non seulement, préliminaires, mais également en phase exploitation pour vérifier effectivement, pour confirmer sur le terrain par des mesures l'innocuité du rejet de saumure que nous envisageons. Et là encore, cela fera l'objet de discussions, par exemple, à l'intérieur, au sein de la CLIC, la Commission Locale d'Information, qui sera mise en œuvre lorsque le projet s'approchera de sa phase d'exploitation et tout au long de son exploitation.

Sylvie CLARIMONT

Merci. Vous souhaitez reprendre ?

Guillaume BLEOSE

Juste faire une petite précision. C'est qu'en fait, dans le petit fascicule de l'ACCRIIL, il est expliqué que les experts qui jouent actuellement ce rôle sont salariés du porteur de projet. Donc, la neutralité, elle est quand même plus ou moins flagrante, donc, enfin...

Intervenant

Non, non.

Intervenant

Peut-être, je veux dire, à un moment, soit c'est l'ACCRIIL qui déforme, soit cela vient de l'autre côté, mais il y a quelque chose qui n'est pas clair quand même.

Michel BELLEC

Bon. Il faudrait vérifier ce qu'a écrit l'ACCRIIL. Tout simplement, nous avons des experts dans l'entreprise, qui sont effectivement des experts salariés de l'entreprise. En particulier, nous avons des experts dans notre Direction de la Recherche où il y a 2 000 ingénieurs, et il y en a aussi qui sont spécialisés sur les questions d'hydraulique. Et nous avons fait appel pour ces études à nos experts internes dans l'entreprise et également à des sociétés externes que j'ai citées tout à l'heure, qui complètent et qui apportent une expertise complémentaire à celle que nous avons en interne. Mais ces sociétés-là, dont nous avons mis les études sur le site, sont des sociétés indépendantes qui travaillent sous leur responsabilité.

Sylvie CLARIMONT

Je vais donner la parole peut-être au Monsieur au deuxième rang avant de donner la parole au milieu de la salle. Au deuxième rang, Monsieur, qui demande la parole depuis un certain temps.

Christian LAVIELLE

Monsieur le président, mesdames, messieurs. Au sujet de la saumure : Ce sont des questions extrêmement simples.

Sylvie CLARIMONT

Pouvez-vous vous présenter rapidement Monsieur ?

Christian LAVIEILLE

Oui. Christian Lavieille, Léon. Je m'excuse auprès de la dame qui est devant moi, mais je suis là. Au sujet de la saumure, vous avez parlé tout à l'heure d'un impact de 50 mètres autour du rejet et de 3 ou 4 mètres de profondeur. Or, vous envisagez de rejeter 800 m³/heure, soit 200 tonnes de sel par heure, 4 800 tonnes par jour, 1 752 000 par an, je ne continue pas, il n'y a pas besoin, je pense... Le projet est envisagé... le rejet de saumure est envisagé sur 12 à 13 ans. Etant donné que votre mobilisation a été faite, et c'est inscrit en toute lettre sur votre plaquette page 83, pour des vents et des marées moyens : que va-t-il se passer en cas de conditions extrêmes qui sont annoncées de plus en plus violentes et de plus en plus fréquentes ? Et nous en sommes ici témoins, nous en sommes à trois tempêtes en 11 ans. Que faites vous de votre modélisation moyenne et que fait-on en cas de tempête ? Et dans ces conditions, pouvez-vous garantir aujourd'hui qu'une forte tempête ne va pas amener une marée blanche qui serait une bien mauvaise image pour EDF si je peux me permettre ? Je garde le micro parce qu'en fonction de votre réponse, j'aurai peut-être une autre question, s'il vous plaît.

Grégoire RICHEZ

Je vais d'abord m'exprimer, et puis, j'inviterai ensuite Vincent Mazeiraud du cabinet Sogreah, qui a réalisé ces études, pour vous apporter éventuellement des éclairages complémentaires. Les phénomènes de tempête ne sont pas ceux qui, a priori, créeraient le plus de risque au regard du rejet. Est-ce qu'on pourrait avoir l'illustration numéro 20, s'il vous plaît ? Vous voyez apparaître là... Vous voyez là apparaître une coupe avec la dune sur la droite, la plage et, ensuite, la mer. La mer, elle est dans un bleu très clair qui remonte à peu près au niveau qui vous est indiqué là sur le grand écran. Dans le cadre du scénario moyen que nous avons estimé, vous voyez apparaître en bleu foncé la partie...

Salle

Ce n'est pas chez nous ça.

Grégoire RICHEZ

Nous n'avons pas cherché à représenter une carte SHOM, c'est un schéma pour vous expliquer les choses. Vous voyez apparaître en bleu marine l'endroit du rejet où la concentration serait la plus importante. Entre 2 et 5 g/l l'augmentation de concentration. Au-delà, vous voyez effectivement donc une diffusion, une dilution de la saumure. Et en fait, si vous venez rajouter au-delà de ce scénario moyen des conditions de tempête, vous allez augmenter la dilution de la saumure. Je vais inviter Monsieur Mazeiraud de Sogreah à venir.

Christian LAVIEILLE

Pas sur des quantités pareilles.

Vincent MAZEIRAUD

Bonsoir ! Sur le profil, c'est un profil schématique. Maintenant, ce sont des profils avec... Vous retrouvez la plage, la première barre, barre baine, et ensuite, effectivement, ils n'ont pas mentionné la barre en croissant. Mais ce sont des profils que vous retrouvez sur l'ensemble du littoral aquitain. Si, bien sûr ! Si, si. A moins de 15, on est au-delà du système de barre baine et barre en croissant. Barre en croissant, vous la retrouvez par moins cinq, moins six, éventuellement moins huit. Donc, on est au-delà de ce système actif, et c'est bien pour cela que le point de rejet était passé à moins 15, et communément appelé à une profondeur de fermeture : c'est là où on n'a quasiment plus de transport sédimentaire. Donc c'était dans une optique de ne pas repomper des eaux avec du sable

pour ne pas boucher les canalisations. Donc, on est sur le premier point moins 15 : c'est à partir de ce point-là qu'on a commencé à implanter les ouvrages pour la modélisation. Après, par rapport à ce que disait Monsieur, le modèle a tourné sur deux mois entiers. Donc, en couvrant un ensemble de conditions de marées, à la fois les marées de mortes eaux, de vives eaux avec différentes conditions de vent aussi. Donc, il y a eu un effort supplémentaire, en général, des études de dispersion, que ce soit des stations d'épuration, on les fait sur 15 jours pour avoir un cycle de marée complet. On a passé deux mois, justement, pour voir les effets d'accumulation, on s'aperçoit que, très rapidement, en l'espace de moins de 15 jours, on a une stabilisation des taux de concentration de salinité sur la base de ce schéma-là. Donc, vous avez pas de phénomène d'accumulation, un phénomène de dilution continue au cours du temps. Donc, vous allez retrouver ce schéma-là au cours du temps avec des emprises très limitées sur des taux de salinité qui sont supérieurs à 5 g par litre par rapport à la normale. Voilà ce que je peux vous dire.

Christian LAVIEILLE

Alors, Monsieur, je vous remercie pour votre réponse. Mais enfin, vous parlez toujours au cours du temps. Moi, je vous ai parlé des conditions catastrophiques qui, malheureusement, existent et arrivent souvent. Alors, à votre réponse, je vais donner une autre réponse, moi, je vais la lire, je vous prie de m'excuser : Etant donné le manque de clarté de beaucoup de réponses, ce qui est le cas, les approximations des études d'impact, le peu d'attention apportée au cadre exceptionnel de nos plages et à l'économie touristique vitale de ce coin des Landes, nous demandons, j'ai dit, nous (parce que je parle comme le roi, voilà) en raison du principe de précaution que le projet soit abandonné, ou pour le moins ajourné, en attendant une meilleure garantie et que la Commission refuse de donner ses conclusions et recommence son travail ultérieurement en fonction de nouvelles données sur la sécurité du projet.

Claude BERNET

Monsieur, la Commission ne conclura rien. Je vous l'ai dit dans mon introduction, ce qu'on demande à une Commission de débat public, ce n'est pas de donner son avis, elle n'en a pas ni les moyens ni la légitimité, c'est de faire un tableau des avis qu'elle a recueillis sur le terrain, par exemple, le vôtre. Et donc, on a soigneusement noté ce que vous avez dit, vous m'avez d'ailleurs donné un document, donc c'est encore plus clair, de toute façon, ce sera dans le verbatim. La Commission reflètera votre avis ; elle ne donnera pas son avis à elle, la pauvre, vraiment, elle aurait du mal à donner un avis sur un sujet aussi lourd. Et je note aussi, parce que cela s'est dit dans le courant de ce dialogue entre le maître d'ouvrage et un certain nombre d'intervenants, que le maître d'ouvrage a indiqué que dans le cas des études maritimes, il était prêt à faire intervenir IFREMER qui est un organisme de recherche public avec des gens qui jouent leur carrière, parce que la confiance qu'on peut avoir en eux, comme tous les chercheurs... vous savez un chercheur, c'est quelqu'un qui a, comme première ou un expert, c'est quelqu'un qui, comme première...

Christian LAVIEILLE

Le doute.

Claude BERNET

... idée dans la vie de ne pas... oui, le doute, oui. Le doute, cela, c'est...

Christian LAVIEILLE

C'est la première qualité d'un chercheur, c'est le doute, Monsieur le Président.

Claude BERNET

Oui, mais la deuxième, c'est en ce moment surtout, c'est de ne pas se faire prendre en faute d'erreur. Si vous voulez, en tout cas sur ce point-là qui a d'ailleurs été... qui a fait l'objet d'une réunion spécifique à Capbreton où il y avait les pêcheurs qui a été reprécisé ensuite dans une autre

réunion avec le Comité Régional des Pêches, sur cet aspect-là, le maître d'ouvrage a donc accepté de faire en sorte que les études complémentaires dont il a besoin et qui seront notamment conduites en 2012 et peut-être un peu au-delà de 2012, soient, j'espère ne pas trahir votre pensée, mais soient, d'une part, négociées dans leur protocole avec les pêcheurs notamment, puisqu'il s'agissait des pêcheurs, et également qu'y soit associé IFREMER. Donc, moi, je ne sais pas si cela répond à votre question, sûrement pas suffisamment, mais moi en tout cas, je le note. Je commence maintenant, on commence à penser maintenant aux comptes-rendus, et je commence à noter un certain nombre de choses. J'ai noté des positions, je note aussi ce dialogue, ce début de dialogue sur les études complémentaires.

Encore on peut choisir dans un débat public, soit on le fait très en amont, après les premières études techniques, et c'est le cas de Salins des Landes, soit on peut le faire beaucoup plus tard. C'est un choix, il y a des avantages et des inconvénients pour chaque choix, mais ici, on est dans le cadre d'un débat public qui se fait très tôt, et donc, les études complémentaires, enfin, qui nécessitent encore... enfin, dont le sujet nécessite encore des études complémentaires. Excusez-moi de ne pas être très clair mais enfin c'est un sujet difficile.

Christian LAVIEILLE

Si, si.

Claude BERNET

Donc, voilà. Ce que je voulais vous dire, simplement des notes que pour la commission, elle n'est faite que pour prendre des notes. Mais enfin, elle a la prétention de penser que ces notes pourront ensuite être lues et être utiles.

Christian LAVIEILLE

Monsieur le président, je vous prie de m'excuser, j'interviens, et puis, je finis. Simplement, dans un projet comme cela, les seules personnes qui ont le droit de veto sur ce projet, ce sont le Préfet et le ministère de tutelle. Nous sommes bien d'accord. Autrement dit, ce que je veux dire simplement, c'est qu'avec le fou artistique qui existe autour de ce projet et les peurs que nous avons, qui sont, je crois, légitimes, je vous ai dit non pas que vous donniez une conclusion, qu'on ajourne ce travail, que EDF refasse sa copie et le représente plus tard. Et nous, on pourra le connaître un peu mieux aussi.

Michel BELLEC

Je voudrais juste ajouter un mot et vous demander de montrer l'illustration numéro 24.

(Contestations)

Michel BELLEC

Ecoutez ! Non, non, simplement, tout le monde ne la connaît pas, tout le monde ne la connaît pas. Et pour faire écho à ce qu'a bien présenté le Président Claude Bernet, je voudrais rappeler qu'il y aura, par la nature de ce projet, d'ailleurs, vous l'avez bien dit au niveau des autorisations, il y a un certain nombre d'autorisations qui doivent être données après enquête publique. Donc, il y aura de toute façon une enquête publique. De toute façon, il y aura une enquête publique, il y aura des concessions qui devront être demandées pour la réalisation de ce projet et qui sont en amont de la décision que prendra le maître d'ouvrage. Donc, ce que vous dites est la nécessité des études complémentaires, elles sont prévues de par la loi. Donc, vos inquiétudes sont légitimes. Nous les entendons également, bien sûr, côté maître d'ouvrage et elles feront l'objet d'un traitement au cours des enquêtes publiques et de la demande des concessions.

Sylvie CLARIMONT

Alors, attendez, Monsieur. J'ai plusieurs demandes de prise de parole. Au milieu de la salle, notamment une dame qui lève la main depuis très longtemps : vous, Madame, oui, s'il vous plaît.

Florence CASTAIGNEDE

Oui, bonsoir ! Je suis Florence Castaignède et j'habite à Azur, et je vis du tourisme et je suis bien dans les Landes. C'est au sujet de l'offre de gaz, vous nous dites que vous voulez créer 600 millions de mètres cubes de gaz à Pouillon parce que c'est vital pour l'énergie de la France et pour pallier à l'intermittence du solaire et de l'éolien. Or, dans les Landes, nous avons déjà un stockage de gaz à Lussagnet, à la frontière du Gers, où il est stocké par Total, 2,5 milliards de mètres cubes de gaz, voire bientôt avec l'extension prévue, si ce n'est déjà fait, 3 milliards de mètres cubes de gaz déjà stockés dans les Landes. Donc, Total, qui est propriétaire des stockages, juge inutile de continuer un autre projet qu'ils avaient de stockage parce qu'ils disent que les Landes représentent déjà 20 à 26 % de stockage. Et donc, en quoi un nouveau stockage serait-il vraiment pertinent dans les Landes, et pour l'énergie de la France ? Voilà.

Michel BELLEC

Vous avez raison, la région Aquitaine est bien équipée en stockage de type nappes aquifères qui correspondent aux besoins de saisonnalité. Je disais en introduction qu'il y avait différents types de stockage : les stockages en nappe aquifère, les stockages dans des anciens sites déplétés et des stockages cavités salines, comme celui que nous prévoyons de développer ici. Il est exact qu'à un moment donné, pour tout ce qui touche aux stockages en nappe aquifère, il y a un projet qui a été développé, et puis, qui a été abandonné. C'était à l'époque Gaz de France qui avait essayé de le développer, un stockage en nappe aquifère. Gaz de France n'a pas suivi ce projet, ce qui permet aujourd'hui à Total effectivement d'augmenter la taille de ces stockages existants à Lussagnet. Notre projet est différent. Notre projet, c'est un projet qui est centré sur « d'apporter non pas de la saisonnalité été-hiver mais de la flexibilité pour répondre aux demandes de production d'électricité à partir du gaz en complément d'énergies renouvelables intermittentes ». Donc, cela ne correspond pas aux mêmes besoins ; vous ne pouvez pas ajouter les quantités. C'est comme si vous compariez des pommes et des poires, cela ne rend pas... C'est certes un fruit, mais ce n'est pas le même goût et cela ne rend pas tout à fait le même service. Alors, je ne sais pas si c'est effectivement une bonne.... Je n'ai peut-être pas pris le bon exemple, mais on ne parle pas de la même chose entre les stockages en nappe aquifère et les stockages en cavités salines : dans un cas de stockage saisonnier, dans l'autre cas des stockages qui correspondent à une modulation week-end, semaine ou voire intrajournalière.

Sylvie CLARIMONT

Vous souhaitez ajouter quelque chose, Madame, très rapidement ?

Florence CASTAIGNEDE

Oui. Mais ce que j'entends, ce que j'entends surtout dans votre discours, parce qu'en fait, vous nous parlez de pallier l'irrégularité des énergies renouvelables. Mais dans les Landes, est-ce qu'il va y avoir des centrales de cogénération pour fournir cette électricité ? Non, je ne pense pas. Et d'autre part, vous nous parlez aussi de l'offre de gaz que vous voulez offrir à vos clients dans le cadre d'une offre jumelée électricité et gaz. Ne serait-ce pas plutôt ce qui vous intéresse, c'est-à-dire de créer un nouveau marché gazier, et puis, simplement, de rentrer en concurrence avec le reste de l'industrie gazière ? Simplement un marché de plus pour des profits en plus.

Michel BELLEC

Je voudrais signaler, c'est ce que nous expliquons régulièrement, donc je le referai une nouvelle fois : notre mission, c'est de répondre aux besoins énergétiques d'aujourd'hui et de demain. Nous ne le faisons pas, nous, tout seul, avec d'autres sociétés du domaine de l'énergie, mais nous ne cherchons pas à faire grandir notre marché. Au contraire, si vous regardez les campagnes d'informations d'EDF, vous voyez toujours : « L'énergie est notre avenir, économisons-la ». Nous employons beaucoup d'importants moyens financiers pour, justement, aller dans le sens d'économie d'énergie. Je vous

donne juste un exemple : dans la nouvelle réglementation à laquelle nous avons œuvré, ce sont des décisions du Grenelle de l'environnement, les nouveaux logements équipés avec du chauffage au gaz naturel, ils ne devront pas... avec du chauffage à l'électricité, pardon, ils ne devront pas consommer plus de 50 kilowattheures, alors qu'avant, la norme était plutôt à 200, 250 kilowattheures. Nous faisons beaucoup d'efforts pour la diminution de l'énergie, et nous investissons dans ce qui touche à l'efficacité énergétique. Maintenant, il faut quand même répondre aux besoins du pays, aux besoins pour le plan résidentiel, pour le plan industriel. Et c'est notre mission de le faire. Si nous n'y préparions pas longtemps à l'avance, probablement vous nous reprocheriez un jour si on arrivait en pénurie d'énergie pour faire tourner nos usines et chauffer nos maisons.

Sylvie CLARIMONT

Alors, j'ai des demandes de prise de parole sur le côté. Je vois mal le côté, au premier rang, le monsieur au premier rang.

Alain HONTEBEYRIE

Oui, bonsoir ! Alain Hontebeyrie. J'habite Saint-Jean-de-Marsacq, mais je suis propriétaire à Seignosse. Donc, cela fera plaisir à la dame. Pourrait-on me renseigner de l'ordre de grandeur entre le site que vous avez montré, qui est à Tersanne, et celui des Salins des Landes ?

Michel BELLEC

Sur la taille, cela va être à peu près équivalent. Didier connaît mieux le site de Tersanne que moi.

Grégoire RICHEZ

En terme nucléaire.

Michel BELLEC

Oui.

Didier Mestrude

C'est à peu près l'équivalent.

Didier Mestrude

30 hectares...

Claude BERNET

Monsieur, pas vous.

Alain HONTEBEYRIE

Ma question n'est pas en surface, si voulez, au sol. C'est en termes de volume.

Michel BELLEC

Volume stocké ?

Alain HONTEBEYRIE

De gaz stocké.

Michel BELLEC

D'accord. En termes de volume de gaz.

Alain HONTEBEYRIE

Parce que là, je ne crois pas que ce soit tout à fait le même.

Michel BELLEC

Dimensionnement du poids de Tersanne par rapport à Salins des Landes. En termes de dimension...

Grégoire RICHEZ

Volumitive.

Didier MESTRUDE

En termes de dimension, celui de, comment dire, des Salins des Landes serait un peu moindre. La meilleure preuve, c'est que pour Tersanne, de mémoire, il doit y avoir à peu près 18 puits, c'est-à-dire 18 cavités. Donc, les volumes sont légèrement inférieurs à cela. En fait, en volume, on serait à peu près équivalent. Ce qu'il faudrait comparer, c'est l'autre site, par exemple d'Étrez, qui lui est largement supérieur au site de Salins des Landes et de Tersanne.

Alain HONTEBEYRIE

D'accord.

Didier MESTRUDE

Qui, lui, couvre à peu près une vingtaine de cavités de très fort volume.

Alain HONTEBEYRIE

D'accord. Je pose cette question parce que, avant de venir, j'ai essayé de surfer sur Internet, et pas sur la mer. Et lorsque j'ai regardé le dossier de Tersanne, il apparaît qu'à la construction de ce site, l'exploitant s'est trouvé avec des millions de tonnes de sel sur les bras. Donc, lorsque j'ai entendu un chiffre : 165 000 tonnes, c'est annuel, c'est mensuel, ce n'est pas... et je finis mon propos. Donc, en l'occurrence, il y a eu 6 millions de tonnes de sel que l'exploitant ne savait que faire. Et à l'époque, il l'a vendu, c'était à Rhône-Poulenc, aujourd'hui Rhodia, bien content de s'en débarrasser. Si je compare donc avec le site des Salins des Landes qui, pour moi, devrait être un peu plus grand, cela veut dire qu'on va rejeter dans le même endroit, (inaudible, autre intervenant, je serais moins Marseillais que vous), j'irais jusqu'à 12 millions de tonnes de sel. Donc, excusez-moi, je n'arrive pas à croire que le taux de salinité ne sera variable que sur 50 mètres et que la faune et la flore n'auront pas changé. Je n'arrive pas à croire que 50 millions de tonnes de sel, 20 millions de tonnes de sel, sur un endroit ne vont pas changer pas le biotope. Voilà ! Je vous remercie.

Grégoire RICHEZ

En termes de grandeur, effectivement, je vais dire, le programme de lessivage que nous envisageons amènerait à une production annuelle de sel, si c'était du sel qui devait être produit, de l'ordre de grandeur de 1,5 millions de tonnes par an. Ceci dit, alors, nous avons déjà engagé des études de valorisation de cette saumure, puisque ce que nous produisons, c'est de la saumure.

Nous avons commencé à discuter avec les Salins du Midi. Aujourd'hui, je ne peux pas préjuger du résultat de nos discussions. Les Salins du Midi dispose d'installations à proximité, elles produisent aujourd'hui des quantités de sel bien moindres. Nous allons continuer à discuter avec eux.

Au-delà de cela, ce qu'il faut bien voir, c'est que lorsque nous serons amenés à rejeter, c'est in fine si la solution devra être retenue, cette saumure en mer, c'est que, comparé aux quantités de sel qui existent dans la mer, on est sur des quantités qui sont réellement très faibles. Si vous envisagez, je vais dire, vous pouvez refaire le calcul chez vous, cette quantité de sel qu'on va rejeter, en gros, annuellement, c'est la quantité de sel qu'on trouve dans un cercle d'un kilomètre de rayon autour du point de rejet, c'est à peu près l'équivalent de ce qu'on va rejeter par an. Comparé à la surface du Golfe de Gascogne, c'est complètement négligeable. Et donc, les quantités de sel, quand vous les prenez en volume unitaire, cela peut paraître important, et oui, c'est important. Ceci dit, ramené à sa proportion des choses, et encore une fois puisqu'on s'assure qu'il y a bien une bonne dilution

(encore une fois que ce sont des premières études, qui seront refaites, qui seront particularisées prenant en compte une modélisation fine de la courantologie, et ainsi de suite. Et ces études, oui, elles seront disponibles et elles feront l'objet d'enquête publique par la suite. Donc, encore une fois, dans la mesure où on s'assure, et c'est ce que nous avons fait, nous allons le confirmer ultérieurement qu'il y a une bonne dilution), je peux vous assurer que la quantité de sel apportée est minimale par rapport à l'existant dans le milieu environnant, dans la mer, et qu'in fine les impacts seront très limités, très localisés.

Sylvie CLARIMONT

Oui, monsieur au milieu de la salle. Oui, vous, Monsieur.

Jean-Pierre POURRUT

Bien. Je m'appelle Jean-Pierre Pourrut, j'étais Conseiller municipal et Délégué communautaire de MACS. Je n'étais pas à la réunion de Capbreton, j'étais absent. Je voudrais intervenir parce que je voulais un peu voir les questions de l'assistance, et on voit qu'il y a une grosse préoccupation par rapport au rejet des eaux saumurées en mer. Moi-même, je suis marin, donc je vais des fois dans le secteur pêcher et, évidemment, on peut avoir des inquiétudes. Alors, justement, depuis que ce projet est devenu d'actualité, depuis quelques temps, je réfléchis justement sur ce problème de rejet en mer. Et j'ai fait un document, là, qui a quelques pages. J'ai réfléchi, il y a peut-être une alternative, justement, au rejet en mer. L'alternative, cela serait de valoriser le sel, car il y a des technologies nouvelles, et notamment, les Chinois ont mis au point une technologie et ils utilisent(donc extrait de l'eau de mer mais aussi d'autres, il y a aussi des gisements), ils utilisent le sel, et notamment, ils extraient le magnésium. Et à partir d'oxyde de magnésium, on peut développer toute une filière en fonction de la qualité et des alliages qu'on peut faire avec. Il faut savoir qu'en France, on importe 20 000 tonnes de magnésium. Il y avait une usine, de Péchiney, qui a arrêté de travailler, de produire en 2001. Mais maintenant, les technologies, notamment avec des torches à plasma, on arrive à développer des chaleurs de plus de 4 000 degrés. On pourrait faire... Justement, quelqu'un a parlé de cogénération. On pourrait traiter l'eau, la désaliniser et récupérer, donc, avec des fours à plasma, faire une chaudière. Cette chaudière pourrait entraîner aussi une turbine, on pourrait fabriquer en même temps de l'électricité, qui servirait à autoalimenter les installations, alimenter des torches à plasma, et produire donc ce magnésium et cet oxyde de magnésium avec tous les dérivés. Vous savez, une information, par exemple, maintenant dans l'aéronautique, on l'emploie. Par exemple, ils l'ont employé dans les sièges de l'A380, justement parce que le magnésium a des qualités en tant que matériau : la légèreté, la dureté et la robustesse. Tout cela, c'est dans mon projet que je vais vous remettre. Il y a une trentaine de pages. Vous regarderez si on peut faire quelque chose. C'est sans prétention, mais peut-être que cela peut apporter des idées. Voilà ! Vous savez qu'il y a, à Morcenx, un projet qui se développe avec Europlasma et, justement, ils ont fabriqué de l'électricité à partir de la biomasse avec des torches à plasma. Donc, voilà ! Peut-être, EDF, qui est partie prenante, pourra peut-être trouver dans l'application que l'on parle, peut-être une utilité aussi. Je ne sais pas si tout cela c'est étudié, mais c'est vrai que les quantités de sel dégagées seront colossales. J'ai entendu les chiffres, c'est impressionnant ! Voilà ! Je crois que là, il faut vivre avec son temps. Et puis, il n'y a pas que les chinois qui sont intelligents. Nous aussi, on peut... Jusqu'à maintenant, ils copient mais, là, ils sont passés devant. On pourrait peut-être trouver donc une utilité. Voilà ! Je terminerai et je vous remettrai le document après la réunion.

Michel BELLEC

Je vous remercie Monsieur pour votre intervention...

Michel BELLEC

A ce titre, et c'est aussi en écho avec la question précédente, je voudrais dire que nous sommes, nous, un fervent partisan de toute la créativité qui peut être faite dans la région avec le sel qui est à

disposition, la saumure qui est à disposition. Nous-mêmes, nous finançons, en lien avec la Chambre de Commerce et d'Industrie de Mont-de-Marsan, une étude pour trouver toutes les valorisations possibles du sel. Alors, cela peut être balnéothérapie, bassins à vague, aquaculture... Là, vous allez sur un projet plus ambitieux, plus industriel, en fait. Mais je vais faire regarder ce projet par des ingénieurs de la direction de la recherche, parce que je suis sûr qu'ils ont dû travailler sur des idées de ce genre, donc, ils pourront probablement avoir des réponses assez rapides sur une faisabilité possible ou pas possible.

Mais, il y a également, sur un autre aspect industriel, des sociétés comme les Salins du Midi, des saliniers, qui ont une vocation naturelle à travailler le sel. Nous-mêmes, on ne travaille pas le sel chez EDF, on est en contact avec eux. Donc, tout ce qui pourra permettre de faire de moins de rejet au droit de là où on fera notre rejet, on y est bien sûr favorable. On aidera à ce que cela puisse se faire, pour autant que ce soit économiquement possible, bien sûr. Et donc, je vous remercie de votre idée, et nous faisons un appel à toutes les créativité possibles.

Nous avons ouvert un bureau à Pouillon, donc là où nous envisageons de mettre les installations de surface, avec un de nos représentants, Guy Delrieu, qui est au premier rang, qui est sur place, et qui est un correspondant local, typiquement pour toutes ces questions de valorisation, d'aide au développement à partir de cette matière première finalement. Si elle peut favoriser le territoire landais, nous en serions, bien évidemment, à EDF, très heureux.

2.04 Intervenant

J'ai construit une maison, il y a 4 ans, et malheureusement, je n'ai pas le gaz. Il s'arrête à 350 mètres de chez moi et quand j'ai fait ma demande, on m'a dit : « Ecoutez, il faudrait que vous trouviez dix clients pour qu'on puisse amener la canalisation jusqu'à chez vous », parce qu'il faut 35 mètres pour, disons, rentabiliser le raccordement. Voilà. J'entends qu'il y a des milliards de tonnes de gaz stockées dans les Landes, cela, c'est la partie un peu humoristique que je voulais vous dire.

Michel BELLEC

D'accord. Non, non, mais...

Sylvie CLARIMONT

Avant de redonner la parole oralement, une question écrite qui vient de nous être communiquée et que va lire Monsieur le Président.

Claude BERNET

Oui, on en a d'ailleurs pas mal. Cela va nous permettre de changer un peu de registre, pour parler de déclarations d'utilité publique. C'est une question de Monsieur Raphaël Jur ou Jun, je lis mal son nom. La question est la suivante : « Pouvez-vous nous expliquer la procédure de déclaration d'utilité publique ? Est-ce que cette procédure implique la population ? Et est-ce que cette procédure va permettre de déclasser des zones à forte sensibilité écologique ? » Je pense que le maître d'ouvrage a des spécialistes...

Grégoire RICHEZ

Alors, nous sommes effectivement prêts à répondre cette question, mais je demande à Catherine Raffalli, qui est juriste chez nous, de vous apporter la bonne réponse, et je ne vais pas prendre de risque en la matière. Catherine, merci.

Catherine RAFFALLI

Alors ! Donc, en effet, il y aura une déclaration d'utilité publique, qui sera sollicitée par EDF dans le cadre des différentes autorisations administratives, indispensables pour conduire le projet. La déclaration d'utilité publique sera demandée dans le cadre du droit minier qui s'applique à l'ensemble du projet. Pour cela, le maître d'ouvrage prépare un dossier avec un certain nombre

d'informations concernant son projet. La déclaration d'utilité publique est instruite par les services de la Préfecture et par les services du Ministère en charge des Mines. Elle fait l'objet, ensuite, d'un décret en Conseil d'Etat dans le cadre d'une instruction assez formelle pour prendre la déclaration d'utilité publique qui permet ensuite effectivement de conduire le projet pour la partie canalisation. Cette déclaration, elle permet effectivement de... Dans le cadre du tracé qui sera arrêté dans la déclaration d'utilité publique, les bandes de servitude seront alors fixées de façon définitive. Elles permettront, effectivement, de demander ensuite une mise en compatibilité des plans locaux d'urbanisme afin de pouvoir traverser les zones, uniquement et très strictement dans le respect des bandes qui ont été fixées par la déclaration d'utilité publique.

Je reviens un tout petit peu en arrière : je n'ai pas répondu à la question concernant la concertation vis-à-vis des populations. La déclaration d'utilité publique, comme l'ensemble des procédures associées au projet, fera bien sûr l'objet d'une enquête publique. Dans la mesure du possible et pour la bonne intelligibilité du projet, sans doute, (mais cela fera l'objet de discussions à la fois avec les populations mais aussi avec les pouvoirs publics) il serait intéressant de demander à grouper les enquêtes publiques afin d'avoir la vue d'ensemble sur le projet.

Sylvie CLARIMONT

Alors, je crois que j'ai des questions sur le côté, je ne vous vois pas, en fait, à cause du pilier. A vous, Monsieur, je suis désolée ! Je suis désolée.

Vincent LABARRIERE

Bonsoir ! Vincent Labarrière, un pauvre landais, doublement maudit, puisque je suis propriétaire à Pouillon et je travaille à Moliets. Donc, ma question a trait à l'opportunité de ce projet. J'ai regardé cet après-midi la carte des réseaux gaziers et des centrales électriques à gaz. Les sites du Sud-Est de la France sont proches de deux centrales électriques : le site en stockage, en dôme salé, et celui qui est au nord de Lyon est assez proche aussi de grands sites de production. Le site que vous envisagez ici me paraît très éloigné de toute autre centrale, puisque la plus proche, d'après ce que j'ai vu, c'est Nantes. Alors, lors d'une réunion précédente à Saint-Paul-lès-Dax, on a vu que le projet était saucissonné, c'est-à-dire qu'on évoque aujourd'hui le saumoduc. Lors de la réunion précédente, les projets de gazoduc ont été plus ou moins éludés, puisqu'on n'a pas pu avoir de tracé bien précis. Alors, est-ce qu'il y a, dans ce projet de stockage, une troisième étape industrielle qui justifierait réellement ce projet pharaonique ?

Michel BELLEC

Je vais vous répondre. Simplement avant, je ferai une réponse, mais très, très rapide à la personne qui avait une question sur la desserte en gaz, et puis ensuite, une question sur la desserte en gaz. Alors, sur la desserte en gaz, c'est la société qui est chargée de la responsabilité de la desserte en gaz dans la région qui peut répondre qu'à votre question. Effectivement, dans la loi française, il faut qu'il y ait un certain nombre de critères de rentabilité qui soient retenus pour que l'investissement d'extension d'un réseau, d'une création d'une antenne à partir de réseau existant, puisse être décidé. Voilà ! Donc, cela c'est la législation qui prévoit les règles d'extension de réseau. Et effectivement, il faut qu'il y ait un certain nombre de clients pour que quelque part, entre guillemets, je dirais, cela vaille le coût de créer cette antenne. Voilà ! Donc, je ne peux rien vous dire de plus.

Pour répondre à votre question, Monsieur, je dirais que « doublement maudit » vous vous sentez, je ne suis pas sûr. D'abord, à Pouillon, comme on vous l'a montré, les installations de surface, c'est quand même quelque chose d'extrêmement limité ; et la Commune profitera des retombées en termes économiques, en termes d'emploi, en termes de l'investissement qui sera réalisé par l'entreprise et toutes les retombées autour, et en terme fiscal de cet investissement. Donc, entre concitoyens et contribuables de Pouillon, je vous assure que vous ne serez pas maudit. Quant à Moliets, c'est l'une des deux arrivées possibles du saumoduc. Cela, c'est un autre... Voilà, c'est

encore trop tôt pour dire si vous serez... Pour reprendre votre expression qui est sympathique, mais que je conteste au niveau de... se sentir « maudit » par l'arrivée d'un...

parce qu'on n'a pas parlé de ce qu'apporte... Enfin, on a présenté en... Grégoire Richez l'a présenté dans sa présentation, mais on n'est pas finalement rentré en détail sur ce que cela veut dire de passer sous la dune en forage dirigé. En fait, c'est quand même une technique qui ne touche pas à la dune elle-même. Est-ce qu'on pourra en parler plus en détail, c'est une question dans ce domaine ?

Simplement, si je peux avoir l'illustration numéro 12, où on voit, là, sur la carte du territoire français avec schématisé le réseau de transport de gaz naturel, où on voit les points d'entrée du gaz sur le territoire, où l'on voit que sur ce territoire, il y a essentiellement deux sociétés qui transportent le gaz. Sur la grande partie du territoire français, c'est la société GRTgaz du groupe GDF SUEZ et dans votre région, c'est la société TIGF du groupe Total qui a la responsabilité d'effectuer le transport du gaz. Donc, en l'occurrence, si nous développons ce projet, c'est à travers les réseaux de TIGF que sera injecté et soutiré le gaz du stockage. Il se trouve que ce réseau est interconnecté sur le territoire.

Pour ce qui est de la troisième étape, comme vous l'appellez, EDF n'a pas de projet aujourd'hui, dans la région, de centrale de production d'électricité à partir du gaz. Je ne sais pas si d'autres producteurs en ont. A ma connaissance, il n'y en a pas. Mais l'intérêt de... La justification de cet investissement, pour reprendre votre expression, c'est, en fait, le fait que le territoire est interconnecté au niveau du réseau. Et donc, l'alimentation, il n'y a pas besoin, c'est comme vous payez un timbre-poste, si vous voulez. Vous payez. Vous vous raccordez au réseau, et puis, le raccordement au réseau existe. Donc, il n'y a pas... ce n'est pas parce qu'il y a une centrale à côté qu'il y a... je dirais, un... Cela peut être un peu plus intéressant économiquement, mais il n'y a pas de véritable justification, avec le système d'organisation du réseau de transport gazier en France, d'avoir la centrale à côté du stockage puisque le réseau, lui-même, est complètement interconnecté.

Vincent LABARRIÈRE

Je me permets de reprendre la parole. Dans l'hypothèse où le...

Claude BERNET

Oui, c'est bon. On vous entend.

Vincent LABARRIÈRE

C'est bon ? Dans l'hypothèse où il y aurait une cessation d'activité sur le site de Pouillon : comment va être restauré le site, entre guillemets ? Est-ce que la cavité devra être comblée ? Quelles pourraient être les conséquences géologiques à long terme ?

Grégoire RICHEZ

Alors, sur la cessation d'activité. Tout d'abord, sachez que dès la phase de création de l'établissement, nous sommes obligés déjà d'indiquer aux autorités quelles seraient les voies envisagées. Sur des cavités salines, typiquement, le Ministère en charge des Mines est effectivement préoccupé de la survie à long terme des ouvrages. Et en termes de comblement, les techniques aujourd'hui qui ont été mises en œuvre jusqu'à maintenant, visent à venir introduire dans la cavité de la saumure qui va venir, comme cela, assurer la stabilité de l'ouvrage, puisque c'est un fluide incompressible. On va s'assurer, par ailleurs, effectivement, de l'étanchéité. Ce sont les méthodes reconnues, approuvées de cessation d'activité pour les cavités salines.

Vincent LABARRIÈRE

La ville de Dax a tristement expérimenté la fermeture de salines, tout le monde peut aller voir le trou et un immeuble abandonné qui est en arrêt de péril. Cela n'est pas concevable avec les techniques modernes de restauration des sites ? Est-ce qu'il ne va pas y avoir une catastrophe géologique plus tard, même dans 100 ans ?

Grégoire RICHEZ

La cessation d'exploitation, de la même façon que la création, sera forcément surveillée, notamment par les autorités. Elle fera l'objet de dépose d'un plan et devra être approuvée. Des mesures de dessus seront mises en œuvre. Je voudrais quand même vous rappeler qu'on parle d'une cavité qui aurait 50 mètres de diamètre à plus de 1 000 mètres de profondeur. Vu du sol, c'est une petite tête d'épingle ou presque. Et en conséquence, et c'est bien l'intérêt des dômes salins, de ces dômes de sel, c'est qu'ils ont des caractéristiques mécaniques qui font que si vous créez une petite inclusion incompressible à l'intérieur du dôme, et la saumure est un fluide incompressible... si vous voulez, cette petite inclusion incompressible à l'intérieur du dôme de sel, vous ne créez aucun risque mécanique pour l'ensemble de l'ouvrage, pour l'ensemble du dôme de sel, et donc, pour les constructions en surface. Je connais effectivement les difficultés qui ont été rencontrées à Dax, ce ne sont pas du tout les mêmes profondeurs et, relativement, ce ne sont pas du tout les mêmes tailles d'ouvrage qui étaient concernées. Ce qui explique, et je pense aussi que ce n'est pas forcément les mêmes précautions qui ont été mises en œuvre, qui explique les dommages importants que, effectivement, et qui existent encore aujourd'hui.

Vincent LABARRIÈRE

Je ne veux pas monopoliser. Mais alors, cet après-midi, je me suis aussi fait très peur, donc j'ai tapé sur Internet : « site de stockage en dôme salé ». Et par le moteur de recherche sont apparus une mine en Allemagne et un projet aux Etats-Unis, à Yucca Valley, qui sont des sites de stockage de déchets nucléaires. Est-ce que ce projet pourrait être la porte ouverte, même ultérieurement, même dans 50 ans, à un futur site de stockage de déchets, déchets ultimes ou déchets nucléaires ?

Grégoire RICHEZ

Alors, la réponse est non et je vais vous l'expliquer. Je vous ai décrit, je pense, assez longuement la forme... Je vais vous donner plusieurs arguments : des arguments techniques, des arguments juridiques, et puis, les arguments que vous ferez vérifier. Arguments techniques, tout d'abord. Vous avez vu la taille, la forme des cavités qu'on envisage, avec un puits qui fait peut-être 50 centimètres de diamètre sur 1 kilomètre de long. A part stocker du gaz dans ce genre de cavité, je ne vois pas très bien ce qu'on pourrait y stocker, ou un hydrocarbure liquide éventuellement. Mais clairement, cela ne se prête pas du tout à venir stocker le genre de déchets, des déchets industriels comme ceux vous avez évoqués, surtout pas.

Deuxièmement, un argument de nature juridique. Catherine Raffalli a eu l'occasion de vous expliquer brièvement le mode de demande de sollicitation et d'obtention des autorisations. Donc, nous serons amenés effectivement à solliciter un permis minier, une concession de droit minier, pour pouvoir exploiter ce genre d'ouvrage. Comme elle vous l'a expliqué, cela fera l'objet d'enquête publique. Donc, je peux vous garantir que la demande, elle visera à venir stocker du gaz. Point. Et vous pourrez venir le constater en mairie lors des enquêtes publiques. Au-delà de cela, l'administration sera vigilante, effectivement, à ce qu'on n'en stocke que ce genre de produit. Donc, vous voyez, c'est l'ensemble de ce genre d'arguments qui font que je peux vous garantir que le stockage, c'est pour stocker du gaz, et rien d'autre.

Sylvie CLARIMONT

Vous évoquez un troisième argument ?

Grégoire RICHEZ

C'était...

Sylvie CLARIMONT

Technique.

Grégoire RICHEZ

Technique, juridique, qui est la capacité à vérifier à l'enquête publique, mais aussi le contrôle exécuté par l'administration.

Sylvie CLARIMONT

Très bien, merci. Donc, des demandes au milieu de la salle. Monsieur au... Oui. Monsieur, vous. Et je vous donnerai la parole ensuite.

Jean-Michel HIAA

Merci. Jean-Michel Hiaa, habitant à Seignosse. A la CNDP, je voulais demander : n'est-il pas un peu pervers d'organiser ces réunions à une période où la grande majorité des propriétaires et des commerçants saisonniers du littoral sont absents ?

Et ensuite, ma question à EDF, elle concerne les futures stations de pompage et de forage. Outre les surfaces épouvantables qu'elles nécessitent, qui sont un des aspects très négatifs du projet, le bruit qu'elles vont générer peut entraîner une nuisance certaine pour les riverains. On parle d'un bruit équivalent à celui d'une conversation tranquille. Mais, une conversation même tranquille qu'on supporte 24 heures sur 24, 365 jours par an, et pendant un certain nombre d'années... Je vais employer une expression : « Péter les plombs », qui devrait vous parler à vous, électriciens. Ensuite, je voulais vous demander s'il est prévu d'indemniser les particuliers, riverains de ces zones de pompage et du forage, pour le préjudice qu'ils vont subir, entre autres, les moins-values immobilières qui sont appelées à constater. Merci de votre réponse.

Claude BERNET

Je voudrais répondre sur la question qui s'adresse à la Commission. D'abord, pour vous dire, Monsieur, que la Commission nationale du débat public, elle est tenue par des délais. C'est-à-dire que quand elle est saisie, elle a 2 mois pour se prononcer ; et si elle décide l'organisation d'un débat public, il faut qu'il soit organisé rapidement. Cela ne traîne pas. Les procédures, c'est comme cela. C'est la loi de 2002, le législateur dans sa sagesse a dit : « Les procédures ne traînent pas ». Donc, à partir du moment où la Commission était saisie, il fallait que le débat soit organisé cet hiver. On n'avait pas le choix juridiquement. J'ajoute que si on avait fait le débat au mois de juin ou pire encore en juillet, vous nous auriez sûrement dit qu'on avait choisi un moment où les gens qui travaillent dans la saisonnalité sont très occupés, et donc, vous nous auriez sûrement dit qu'on était « pervers » de ce côté-là. Alors, voilà ! Ecoutez, il faut choisir entre des inconvénients. On sait bien qu'il y a une population dans des villes comme Seignosse d'hiver, une population d'été et cetera, on essaie de s'adresser au maximum de citoyens. Et voilà, de temps en temps, c'est vrai qu'il y a des choses qui ne collent pas. De même, si on faisait un débat public en juillet autour de Dax, on peut penser qu'un certain nombre de gens seraient en vacances, à l'occasion des vacances scolaires. Et donc, c'est pareil. Si vous voulez, on peut retourner le problème comme on veut, il faut choisir entre les inconvénients. C'est tout. Voilà !

Michel BELLEC

Vous avez posé la question de la gêne occasionnée du bruit, je demanderais sur le bruit à Didier Mestrude de répondre. Pour ce qui touche aux indemnisations, il faut voir les différentes phases du projet.

Il y a la phase travaux. Alors, pendant la phase travaux, comme on l'a fait au moment du premier forage, où nous n'avons eu aucun problème avec les riverains, nous sommes très attentifs, à EDF, à la gêne qui peut éventuellement être occasionnée et il y a une compensation s'il y a une perte de production ou de rendement liée à la phase de travaux.

Pour ce qui touche à la bande de servitude liée au passage du saumoduc, la loi prévoit différents versements d'indemnités. Pour les exploitants agricoles, il y a une compensation pour les pertes de

production et de rendement. Donc, c'est vu avec les Chambres d'agriculture. Pour les sylviculteurs et les maraîchers, des conventions sont passées avec vos syndicats professionnels. Pour les propriétaires, il y a des dédommagements qui sont prévus avec les conservateurs des hypothèques.

Et globalement, j'ajouterais qu'EDF, c'est une tradition de l'entreprise, bien sûr, toujours à l'écoute des riverains pour traiter si, au-delà de... les demandes ou les gênes subsistantes, au-delà de ce qui est prévu au titre des servitudes. Sur le bruit, Didier Mestrude va dire quelques mots.

Didier MESTRUDE

Pour tous les dossiers réglementaires qu'il va y avoir à faire sur les dix ans à venir, de tout poil, il y a une constante : vous avez toujours une étude d'enjeux à faire, toujours une étude environnementale à faire ; et dans ce volet environnemental, vous avez toujours une étude bruit à fournir.

Dans cette étude bruit, vous faites toujours un état des lieux de l'environnement natif, c'est-à-dire aujourd'hui ; vous faites toujours une étude bruit sur l'ensemble des procédés que vous allez amener. Et après, vous êtes contraints de respecter la réglementation qui vous dit : « A telle distance, vous ne pouvez pas dépasser tant de décibels, à telle autre, tant de décibels. Et ainsi de suite ». Et tant que vous ne respectez pas ces mesures-là, vous êtes tenus, vous, en tant qu'exploitants, de mettre des mesures de compensation : soit protéger les ouvrages, soit les enterrer, soit mettre des mesures de réduction du bruit au niveau des enjeux humains. Par exemple dans cette première approche, nous commençons à faire des choix technologiques qui sont susceptibles de générer le moins de bruit possible, par exemple. Et à chaque étape du projet, ces questions-là sont posées en groupe. A chaque étape, à chaque nouvelle demande de réglementation à respecter. A chaque fois, on doit répondre à ces questions.

Sylvie CLARIMONT

Alors, je m'étais engagée à donner la parole aux deux personnes qui sont là. Et je crois que j'ai une demande de prise de parole d'une dame, donc tout à l'heure que je ne vois pas mais à qui je donnerai la parole tout à l'heure. A vous, Monsieur, puis après, votre voisin et ensuite, derrière.

Laurent GRENIER

Oui, bonjour ! Je m'appelle Mao. Je suis de Messanges, mais je surfe aussi de temps en temps à Seignosse. Et mon métier, si vous voulez, je suis professeur de surf, en fait. Donc, je fais partie de ces gens qui... Vous avez parlé des poissons, vous avez parlé des pêcheurs, ces pêcheurs avec ces beaux poissons. Il y a une autre espèce, c'est vraiment le surfeur. Il ne faut pas croire, messieurs, si voulez que les spots de surf, que Monsieur le Président de la Commission a évoqué, sont des spots pour des gens qui viennent d'Australie, de Californie, qui viennent surfer 15 jours et qui s'en vont. Ici, il y a des gens qui passent leur vie dans l'eau.

Donc, nous sommes très inquiets parce que les gens qui passent leur vie dans l'eau, les surfeurs, je ne parle des baigneurs, j'entends bien, sont des gens qui boivent la tasse régulièrement. Ils ingèrent une quantité d'eau de mer, pas colossale, mais de l'ordre d'à peu près 1 à 2 verres à dents en fonction de la houle. Voilà !

Alors, effectivement, quand on a tout à l'heure évoqué les quantités de sel et de métaux lourds que vous allez déverser au large, alors que nous, nous y sommes, au large, cela nous inquiète énormément. Cela nous inquiète énormément, parce que vraiment, nous, nous y sommes presque autant que les poissons. Voilà ! Alors, les pêcheurs sont sur leurs bateaux, les poissons sont dans l'eau et nous aussi, on y est, on est très inquiets.

La deuxième chose qui m'inquiète, c'est que, qu'on fasse ce courant, ce déversoir au nord de Messanges ou au sud de Soustons, donc au nord de Seignosse, le problème va rester le même sur la côte, puisque nous avons bien entendu et nous le savons, nous tous les surfeurs, un fameux courant nord-sud qui est constant, plus ou moins fort, parfois très fort, mais constant, et qui ramène tout ce que nous jetons au large dans une direction nord-sud. Sachant que la côte basque et landaise est en

arc de cercle, cela retombe sur la côte. Je pense que même les gens de Biarritz, Saint-Jean-de-Luz devraient même s'inquiéter de vos histoires. Voilà ! Je voudrais juste qu'on prenne en compte un peu ces gens-là, dans ce domaine-là. Merci.

Grégoire RICHEZ

C'est vrai que nous n'avons pas parlé beaucoup des surfeurs. Je voudrais quand même rappeler que les rejets de saumure, puisque ce sont ceux qui vous préoccupent, sont envisagés par 15 mètres de fond ; et que la saumure, a priori, a cette propriété physique : c'est qu'elle est plus dense que l'eau, et donc, elle n'aura pas tendance à remonter. Mais nos études montrent qu'elle se dilue très rapidement. Et donc, encore une fois, en surface, et alors surtout en surface, clairement, vous n'y verrez aucun impact. Ce n'est pas le sujet qui nous préoccupe fondamentalement, mais celui sur lequel nous avons mené le plus d'études, là où nous allons faire des prélèvements et nous continuerons à faire des prélèvements, ce serait celui des fonds marins. Et encore une fois, hormis la zone la plus immédiate, la plus proche des ouvrages, il n'y aura pas d'impact.

Sylvie CLARIMONT

Reprenez le micro...

Laurent GRENIER

S'il y a un impact, que comptez-vous faire ? Est-ce que vous comptez arrêter, faire différemment de vos rejets ? Ou que comptez-vous faire si, justement, il y a un impact ?

Grégoire RICHEZ

Alors, au titre des dossiers administratifs, des autorisations que nous serons amenés à demander, il y aura notamment les aspects liés à ce rejet, et il appartiendra à l'Administration de nous fixer précisément les limites dans lesquelles nous serons amenés à rejeter. Si effectivement, les campagnes de mesure que nous mettrons en œuvre nous amèneraient à révéler que nous sommes au-delà de nos limites, clairement, nous serions alors amenés à arrêter ce rejet, ou à défaut, à l'aménager pour rester dans les limites qui nous ont été autorisées et qui garantissent qu'il n'y a effectivement pas d'impact. Donc, si, effectivement, il y a un dépassement, nous arrêtons ou nous prenons les décisions qui permettent d'aménager ce rejet de façon à rester strictement dans les limites qui nous sont imparties, qui garantissent, encore une fois, qu'il n'y ait pas d'impact.

Sylvie CLARIMONT

Près de vous. Donc, Monsieur.

Lancelot BIES

Bonsoir ! Je m'appelle Lancelot, j'habite à Messanges et j'ai 24 ans. Et je pense que si vous devez consulter une catégorie de gens, par rapport à votre projet, ce sont les jeunes. Donc, voilà, moi, l'impression que cela me fait.

Quatre-vingt kilomètres de tuyaux enterrés, des centaines de milliers de mètres cubes de terres, savez-vous combien d'hommes il faut pour un tel ouvrage ? Oui, je sais. Ce ne sont pas des hommes, armés de bonnes vieilles pelles, mais des machines qui vont faire le travail. Mais qui a fabriqué ces machines ? Qui a creusé pour trouver toutes les matières dont elles sont faites ? Et qui a creusé, encore une fois, pour puiser le pétrole qui les fait fonctionner ? Creuser, toujours creuser.

Mais, attends ! Ah, oui ! C'est le progrès. Le merveilleux progrès qui nous veut du bien, il faut avoir confiance. L'énergie et toutes les merveilles qu'elle nous permet d'accomplir : éclairer tous les magasins, la nuit, dans nos villes. Eclairer nos rues et nos routes, fussent-elles désertes ? Et dans nos maisons, on peut réchauffer nos aliments en 2 minutes avec nos merveilleux micro-ondes ; on peut se sécher les cheveux en 5 minutes ; on peut éclairer toutes les pièces simultanément, et ce, jour et nuit. Quelle merveille ! Que ferions-nous sans l'énergie ?

Le nucléaire, par exemple, je ne comprends pas que tant de gens l'aient dans le collimateur. C'est vrai, quand on voit les enfants atrocement difformes de Tchernobyl, on est un peu triste. Mais c'est cela le progrès, il faut avoir confiance. Il faut être prêt à faire certains sacrifices. On ne va quand même pas se priver de notre si doux confort pour quelques vies détruites, quelques enfants mutilés. Cela fait un peu peur aussi quand on voit comment il est facile de s'introduire dans une centrale ou quand on pense tout simplement aux catastrophes, comme des séismes ou des ouragans. On se dit qu'on pourrait bien tous finir contaminés, malades et difformes. On se dit même que c'est forcément ce qui nous attend. Mais il ne faut pas trop y penser, c'est comme cela avec le progrès. Il faut faire confiance, il ne faut pas trop réfléchir.

Allez, assez d'ironie ! EDF, c'est 70 % de nucléaire. Et le nucléaire, c'est dégueulasse. C'est ignoble ! Il n'y a pas d'autres mots, c'est la pire des régressions. Et même ces mots-là sont faibles. Et vous osez venir nous parler de respect du milieu humain et de respect de l'environnement avec ce projet de fou ! Et vous voulez qu'on vous croie ?

Par rapport à ce projet, voilà le sentiment que j'ai. Un bras de ce monstre géant qui s'étend partout sur la planète et écrase tout sur son passage, vient frapper à la porte. Il va encore éventrer et percer la terre, couper des arbres, vider ses déchets dans l'océan, et enlaidir notre environnement à grand renfort d'énormes machines et de pétrole. Et tout cela, pourquoi ? Voilà ce que je me demande, moi.

Je ne vois pas ce qu'il y a de si merveilleux dans ce soi-disant progrès. Au contraire, cela me fait mal au cœur. Toutes ces routes, ces usines, ces murs gris, ces clôtures, ces ordures, ce plastique, ce bruit... Cela me rend malade, moi, tout cela ! De voir que l'on continue avec frénésie de bitumer, bétonner, clôturer, câbler, tuyauter.

Alors, messieurs, s'il vous plaît ! Montrez-moi ce qu'il y a de si fabuleux derrière tout cela et qui vaut toute l'énergie que vous vous apprêtez à déployer à utiliser. Est-ce que cela vaut vraiment la peine ? Est-ce que cela vaut cette nature abîmée enlaidie et polluée ? Est-ce que vous voyez comme elle est belle cette terre ? Et est-ce que vous vous imaginez à quel point nous sommes nombreux à souffrir de son enlaidissement et des misères qui lui sont faites ? A quels points tous nos sens sont insultés et brutalisés tous les jours ? Et j'ai envie d'aller plus loin : est-ce que vous pouvez vous imaginer que, vous aussi, vous en souffrez, sans vous en rendre compte ?

Sylvie CLARIMONT : Si j'ai bien compris, il s'agit plus d'un avis et d'un plaidoyer contre le mode de développement actuel que d'une question qui appelle une réponse du maître... une question précise sur le projet... qui appelle une réponse précise du maître...

Sylvie CLARIMONT

Cet univers moche, le maître d'ouvrage ne l'a pas construit seul, mais... Donc, c'est une prise de position générale qui n'appelle pas, de mon point de vue, de réponse de la part du maître d'ouvrage. Oui ?

Claude BERNET

Je veux simplement dire que, en tout cas...

LANCELOT

Oui. Est-ce que... Pardon ! Je pose ma question, vu que mes autres questions étaient un peu trop abstraites.

Sylvie CLARIMONT

Ce n'étaient pas des questions. C'était...

Lancelot BIES

Si, c'étaient des questions. Pas techniques mais c'étaient des questions. Donc, j'en ai une plus précise : est-ce qu'ils ont déjà vu des enfants contaminés de Tchernobyl et qu'est-ce que cela leur

fait ? Parce qu'EDF, c'est quand même 70 % de nucléaire. Et qu'il ne vienne pas nous parler de respect de l'environnement et de respect du milieu humain. Ce n'est pas possible !

Michel BELLEC

Non, j'ai entendu votre plaidoyer et je respecte votre opinion. Je dirai simplement, au nom du maître d'ouvrage, que nous avons une mission, une responsabilité. Nous sommes en plus une entreprise publique. Notre mission, c'est de répondre aux besoins de l'Etat, de la nation, de nous tous sur le plan de l'énergie. C'est vrai que ce n'est pas simple. C'est vrai qu'on se pose toujours beaucoup de questions, parce qu'on est au centre d'enjeux qui sont des enjeux d'environnement, que je mettrais en numéro un, et puis après aussi, des enjeux économiques, des enjeux juridiques. Et il faut arriver à trouver le meilleur de tout cela. C'est la représentation nationale qui, à la fin, prend les décisions, ce n'est pas nous EDF. Donc, c'est nous tous dans cette salle qui élisons des représentants qui, après, décident quelle doit être la part de l'énergie faite avec le nucléaire en France ou avec de l'hydraulique. Après, on s'inscrit dans ce qu'il nous est demandé par l'Etat. Donc, exprimez-vous, c'est très bien. Et nous, nous sommes un maître d'ouvrage industriel, on agit dans le champ de contrainte que je viens de citer.

Simplement, à propos du nucléaire, je voudrais simplement dire que c'est notre conviction à EDF, en tout cas, avec notre parc de production, c'est vrai, qui est assez majoritairement nucléaire mais qui est aussi hydraulique. L'hydraulique, c'est l'énergie renouvelable. Nous sommes le premier hydraulicien en Europe, nous sommes probablement en Europe une société qui investit le plus sur le plan des énergies renouvelables. Avec ce parc de production, nous sommes très bien placés dans le fait des émissions de CO₂, des émissions de CO₂ que nous rejetons dans l'atmosphère avec nos parcs de production. Les Français, on le voit sur une illustration, c'est l'illustration numéro 26. Alors, il y a tout plein de pays et de sociétés, donc ce n'est pas très facile à lire. Mais, si on enlève les grands pays hydrauliciens, du type les pays scandinaves, par exemple la Norvège qui a énormément d'hydraulicité, qui devrait être devant nous, nous sommes très largement... enfin, nous sommes dans le peloton de tête des pays qui respectent le mieux l'environnement, sur le plan des rejets de CO₂. Or, aujourd'hui, et tous les experts le reconnaissent, la principale menace, c'est quand même l'augmentation de température, avec la climatologie, qui est causée par les rejets de CO₂. Donc, à ce titre-là, les choix que nous faisons au niveau de l'entreprise, sous le couvert de l'Etat français, nous paraissent intéressants pour les efforts que nous faisons sur la sauvegarde de la planète, ce qui touche à la climatologie et à l'augmentation de la température.

Sylvie CLARIMONT

Alors, j'ai des demandes de prise de parole au fond de la salle. Au fond de la salle, levez bien votre main parce que je vous vois très mal. En fait, la salle étant très profonde. Oui, monsieur à vous !

Roland DELANOE

Oui, bonsoir à tous ! Roland Delanoë, abonné à l'EDF, fier de l'être. Par contre, pour le gaz, je l'achète au Leclerc, ce n'est pas grave... Maintenant, tout cela étant dit, je vous remercie pour votre prestation, elle est magnifique. Mais si vous voulez avoir notre véritable opinion, de manière consultative, il serait intéressant d'organiser un référendum. N'est-ce pas ?

Roland DELANOE

Mais non, après, j'ai... Cela peut être une question.

Sylvie CLARIMONT

Alors, sur le référendum décisionnel local, puisque j'imagine que c'est à cela que vous faites référence...

Roland DELANOE

Non de manière consultative, sur tous les territoires sur lesquels vous êtes passés.

Sylvie CLARIMONT

Je laisse, Monsieur...

Roland DELANOE

Non, cela sera de la vraie démocratie. Comme cela, vous sauriez notre opinion. Parce que de toute façon, je sais que vous ne prenez aucune décision. L'EDF saura les prendre tout seul, et tout le monde, mais vous aurez notre avis avant de les prendre.

Sylvie CLARIMONT

D'accord ! Donc, c'est... On parle bien de référendum décisionnel local. Je laisse la parole à Monsieur le Président pour vous répondre sur cette question.

Roland DELANOE

Merci, Monsieur le Président.

Claude BERNET

Merci, je vous en prie. La Loi française ne prévoit pas de référendum autrement que dans le cadre des collectivités territoriales et dans le cadre de leurs responsabilités. C'est-à-dire qu'un maire peut organiser un référendum sur un projet d'intérêt communal qui est de sa compétence, mais la Loi française ne le prévoit pas. Cela dit, Monsieur, il y a d'autres Européens autour de nous qui pratiquent cette technique. Vous avez peut-être vu, il y a quelques semaines, un référendum à Stuttgart, et d'ailleurs dans l'ensemble du Land du Bade-Wurtemberg, qui est un des Landers sud-ouest de l'Allemagne, sur un projet de gare, enfin, du moins de complexe comprenant une gare. Mais enfin, c'était un complexe de transport. Et ce projet a donné lieu, un dimanche, à un référendum, un peu à la mode suisse. Nos amis Suisses, ils font des référendums sur tout, et notamment, sur des projets d'aménagement. Nous, en France, on n'a pas franchi cette étape. Je suis désolé, il faut que je vous apporte une...

Roland DELANOE

J'ai bien dit de manière consultative, c'est que vous sauriez vraiment pourquoi on est là, et on comprendrait pourquoi vous êtes là.

Claude BERNET

Mais de toute façon, ces référendums, ils sont consultatifs. Mais il se trouve qu'on n'a pas en France de cadre juridique permettant de l'organiser. Maintenant, je vais vous dire. C'est une évolution qui, si les citoyens le souhaitent, pourrait devenir un jour, c'est quelque chose qui n'est pas du tout exclus, puisque nos voisins le font. Voilà !

Roland DELANOE

Merci.

Claude BERNET

Enfin, nos voisins du Nord et de l'Est.

Sylvie CLARIMONT

Des questions sur la gauche. Madame, peut-être ?

Kelly HUNOLD

Bonsoir ! Kelly Hunold, journaliste seignossaise, surfeuse. Alors, juste un petit mot pour dire que la première chose qui m'est venue à l'esprit quand je suis venue ici, c'était (En tant que journaliste, on traite l'information). que, autant les diapos que toutes les brochures que j'ai eues, il n'y a quasiment

pas d'information sur l'environnement et sur les impacts. Alors, le seul mot qu'on voit, c'est « limité ». Mais alors, il a fallu... Moi, c'est ma première réunion. Il a fallu, je ne sais pas deux, trois heures pour comprendre un peu de quoi il s'agit. Donc, c'est, peut-être, juste ce que je vais faire, c'est une critique constructive. Mais, peut-être, pour les prochains débats, ce serait peut-être bien que dans les brochures et partout, on ait plus d'informations et peut-être que vos enquêtes, vous les fassiez avant. Parce que là, c'est très flou, on ne sait pas du tout de quoi vous parlez, en fait. Et ce qui est sûr, c'est qu'il y a un fait qui est absolument indéniable, c'est qu'on ne peut pas intervenir sur la nature, et d'ailleurs, vous parlez d'énergie, mais vous savez que la vraie énergie, elle vient de la nature. On ne peut pas intervenir sur la nature sans qu'il y ait de conséquences. Donc, il y aura de toute façon un impact. Cela de toute façon, je pense qu'il y a beaucoup de gens qui ne seront pas pour. Après, à vous, à voir, à mesurer vos impacts mais, de toute façon, il aura lieu cet impact. Et vous dites : « Au fond des océans, planqués », mais le fond des océans est aussi précieux que le reste de l'eau, que le reste de cette planète. C'était juste pour dire cela. Voilà !

Michel BELLEC

Juste sur l'information qui vous est donnée. Je rappelle, mais sous couvert de Monsieur le Président, que l'autorisation de lancement du débat public, elle a été précédée d'un dossier de maître d'ouvrage qui fait 100 pages, qui est sur le site Internet. Donc, vous pouvez le... Vous l'avez également, je crois, sur les tables à l'entrée, en plus du résumé qui fait 6 pages. Je présume que la Commission nationale de débat public ne nous aurait pas donné l'autorisation de lancer le débat public si l'information que nous vous mettions à disposition n'était pas considérée comme pouvant vous informer suffisamment pour que ce débat puisse avoir lieu dans telles conditions. Mais...

Kelly HUNOLD

C'est un constat, Monsieur. Excusez-moi, c'est un constat. J'habite ici. Je suis journaliste, je suis normalement au courant de ce qui se passe. L'information n'a pas été bien fournie, propagée.

Grégoire RICHEZ

Sur les études d'impact, je souhaiterais...

Claude BERNET

Non ! Je veux simplement dire à cette dame que nous avons envoyé un mini-dossier comportant notamment la synthèse du maître d'ouvrage, huit pages. Nous l'avons envoyé à 100 000 foyers de l'arrondissement de Dax, plus 18 000 entreprises. Nous l'avons envoyé, et d'ailleurs, je constate qu'il y a des gens qui sont venus ce soir, ce n'est peut-être pas complètement par hasard.

Je précise que le gros dossier, celui auquel fait allusion Monsieur Bellec, et qui a effectivement été considéré par la CNDP comme apte à servir de base au débat. Ce gros dossier est à votre disposition : vous pouvez le trouver sur les tables à la sortie de cette salle, vous pouvez aussi le trouver sur Internet. Vous pouvez considérer que ce dossier... Alors, ajoutez à cela les études qui sont les études du maître d'ouvrage, alors là, la CNDP ne se porte pas garant, mais ajoutez à cela que les études du maître d'ouvrage, qui sont quelquefois 200 pages, moi, j'ai lu une étude qui faisait 200 pages, enfin, l'une d'entre elles, sont également sur le site. Alors, vous pouvez considérer qu'elles ne vous satisfont pas ou qu'il y a des points sur lesquels vous auriez préféré être et vous auriez souhaité être éclairés. Vous ne pouvez pas dire qu'il n'y a pas d'information sur l'environnement ou alors, je me demande à quoi servent un certain nombre de pages. Voilà !

Donc, si vous voulez, on essaie de donner un maximum d'informations au public et sur le sujet en question, ce n'était pas évident, parce que quand vous faites un débat sur le TGV, par exemple, tout le monde sait ce que c'est qu'un train. Tout le monde a pris dans sa vie un train, tout le monde sait qu'un rayon de courbure de train, ce n'est pas la même chose qu'un rayon de courbure d'autoroute, il n'a pas besoin d'être ingénieur des ponts et chaussées.

Là, nous sommes dans un domaine qui est un domaine techniquement pointu, difficile, qui fait appel à des notions de physique, de chimie, et cetera. Donc, cela a été une difficulté pour construire le dossier. Nous nous sommes efforcés de faire un dossier le plus possible accessible, c'est-à-dire qu'on n'y trouve pas de choses qui nécessitent un Bac C+5 ans d'études d'ingénieur pour le comprendre.

Voilà ! On a fait ce qu'on a pu. On peut toujours dire d'un revers de la main, ce n'est pas suffisant. A mon avis, regardez un peu plus attentivement.

Quant à votre remarque sur le moment où est fait le débat, nous en avons parlé tout à l'heure, j'en prends acte. Ce débat est fait à un moment très tôt, dans l'étude. Ce n'est pas interdit. Oui, vous pouvez m'envoyer un carton rouge, de toute façon, pas grave... Mais j'ai vu tout à l'heure des cartons verts, alors je me demande à qui ils s'adressent. Enfin, ils sortent moins souvent. Mais voilà, on n'est pas au foot ; le carton rouge ne m'élimine pas complètement, enfin, pas tout de suite.

Bien, enfin, Madame, c'est pour vous dire qu'on essaie de donner une information, on essaie de la distribuer, de l'envoyer dans les boîtes à lettres pour que les gens l'aient. De temps en temps, cela ne marchait pas, parce que les gens ne sont pas passés ou que, par exemple, ils ont considéré que c'était de la pub et qu'ils l'ont jeté en même temps que l'intermarché, voilà ! Je ne vais pas plus loin, je crois que vous m'avez compris.

Sylvie CLARIMONT

On est proche de la fin du match, on joue les prolongations, là.

Claude BERNET

Un quart d'heure de prolongation.

Sylvie CLARIMONT

J'ai Madame, et ensuite, je passe la parole à Madame, Madame qui ne s'est pas encore exprimée et...

Madame CHIRON

Si ! Cela marche. Madame Chiron, j'habite à Seignosse. Je voulais simplement dire que... J'ai vu là, il y a deux rangées devant qui n'applaudissent pas. Alors, je ne sais pas exactement où vous habitez, Monsieur, Monsieur Bellec.

Michel BELLEC

Moi... où est-ce que j'habite ?

Madame CHIRON

Oui. A Paris ?

Michel BELLEC

Non, je suis originaire d'une région très proche de la mer. Bellec, c'est un nom breton.

Madame CHIRON

Ok !

Michel BELLEC

Et...

Madame CHIRON

Mais, je veux savoir où vous habitez à l'année, non, mais où vous habitez, parce qu'ici c'est une région...

Michel BELLEC

Plutôt en Région parisienne mais...

Madame CHIRON

... magnifique. Vous connaissez le triangle ? C'est Bordeaux-Biarritz-Toulouse. Ce triangle-là, où il ne se passe pas grand-chose, mais je peux vous dire, il faut venir en vacances. Moi, je viens de la Côte d'Azur, c'est une magnifique région et depuis que je suis arrivée ici, on est tombés amoureux, amoureux de cette région. Je pense que quoique vous fassiez, vous irez partout, dans n'importe quelle commune, les gens ne seront pas d'accord et votre projet, on n'en veut pas. Mais c'est simplement, on est... C'est simplement que la région est magnifique, et c'est simplement qu'il ne faut pas que vous fassiez cela.

J'ai un petit garçon qui s'appelle Keziah il a douze ans. Il m'a demandé où j'allais ce soir. Je lui ai expliqué, il m'a dit de vous dire, j'ai failli l'emmener, il m'a dit de vous dire : « Notre richesse, c'est notre endroit, c'est les Landes ». Et j'ai trouvé cela très mignon, il a été très mignon. Je lui ai dit : « Je te promets, je vais leur dire ». Donc, simplement, c'est sûr, il faut beaucoup d'électricité, mais tout cela, nous ici, je peux vous dire qu'on n'en a pas besoin et on n'en veut pas. Donc, simplement, on vous écoute, mais il y aura énormément de gens, ici ou ailleurs, qui seront contre et qui iront jusqu'au bout pour dire : « Non, on n'en veut pas ».

Simplement, j'invite les gens, je ne sais pas exactement les gens devant où ils habitent, à venir en vacances ici, ils comprendront et je pense qu'ils comprendront ce que nous, en tout cas, on ressent. Voilà !

Sylvie CLARIMONT

Donc, c'est une... là, aussi, c'est un avis qui n'appelle pas de réponse un peu comme... Bonsoir, madame ! Madame à côté de Christophe, peut-être, oui.

Michaela NEUHAUS

Bonsoir ! Je m'appelle Michaela Neuhaus, j'habite à Messanges, mais j'adore Seignosse, je vous rassure. Déjà, je voulais dire, je ne sais pas si la population de Pouillon sera vraiment prête à sacrifier leur territoire qui, d'ailleurs, appartient aux générations futures aussi de Pouillon, pour quelques retombées fiscales que vous leur promettez.

D'ailleurs, nous, les autres propriétaires des Landes, je ne sais pas qu'est-ce que vous voulez nous promettre là dans vos études qu'en effet, vous allez nous présenter peut-être dans l'avenir.

Je voulais aussi m'adresser à Monsieur Bellec qui, si j'ai bien compris, qui a dit tout à l'heure « qu'EDF, non, non, ce n'est pas qu'on veut s'agrandir ». Je cite le PDG d'EDF Henri Proglio a précisé qu'il compte bien faire du groupe le premier électricien mondial en 2020 tout en se renforçant dans le nucléaire malgré la catastrophe de Fukushima. D'ailleurs, je peux préciser à côté, parce que lors d'autres réunions, vous dites que EDF, les prix sont si bas par rapport à d'autres pays dans le monde. La raison, c'est parce que vous êtes mégasubventionnés pour le nucléaire. Alors, EDF continue de militer pour une hausse des tarifs des particuliers.

Nous pensons, je cite, nous pensons qu'il faut une hausse moyenne des tarifs de 2,5 % par an d'ici à 2015. C'est ce que je voulais dire aussi, je suis d'ailleurs... je veux souligner chaque mot que nous a présenté le jeune homme là dans son plaidoyer, parce que, qui dit EDF, il faut dire absolument « nucléaire » même si vous n'aimez pas en parler. Vous dites tout le temps dans cette réunion et aussi dans d'autres réunions où j'ai assisté, ici, c'est ma quatrième. Vous parlez surtout que votre projet de gaz vient au secours des projets que vous envisagez pour les énergies renouvelables, parce qu'EDF, c'est très fort en énergie renouvelable. Pour l'instant EDF, et comme on a vu dans ma citation, compte le rester, c'est surtout le nucléaire, et le nucléaire, messieurs, le jeune homme, il nous a bien précisé qu'est-ce que cela veut dire et je rajoute même que grâce aux nucléaires, nous avons aussi des guerres dans le monde horribles avec des munitions à l'uranium qui polluent les terres partout, partout. On n'aime pas en parler, mais c'est vraiment une histoire très dégueulasse.

Et ce que je voulais faire encore, c'est une petite proposition, parce que vous êtes toujours très ouverts pour votre sel là, on pourrait donner ce sel au maternelles du monde entier, parce que je crois, il y en aura assez, en ajoutant les déchets nucléaires, parce que vous ne savez toujours pas quoi en faire. Ils peuvent fabriquer des petits Pères Noël en pâte à sel lumineuse qui vont briller encore plusieurs millions d'années. Je vous remercie !

Michel BELLEC

Non, juste un point qui est techniquement faux dans ce que vous avez dit, c'est que, vous avez dit que nous étions subventionnés pour notre industrie nucléaire, donc, c'est totalement faux, EDF ne reçoit pas... n'a pas reçu un franc, d'abord, parce que cela a été depuis, j'appellerai cela franc, parce que c'était, il y a depuis 30 ans, donc cela avance, les francs, maintenant, c'est en euros, de l'Etat. Voilà, depuis 1979 exactement, je crois, donc EDF est complètement autonome sur ses investissements, permet à la France d'avoir le prix de l'électricité l'un des plus bas d'Europe.

J'ai dit tout à l'heure ce qu'il en était sur le plan de l'environnement, vous avez repris les propos du Président, c'est vrai qu'à EDF, nous sommes fiers d'être très performants dans l'industrie nucléaire qui est une des industries phares de notre pays qui permet de faire travailler alors, selon les chiffres, entre 500 000 et 1 million de personnes sur le pays, ce sont les chiffres parvenus entre les différents experts, et faire que la France reste aujourd'hui un grand pays et avec quand même un grand pays au niveau de sa puissance économique, dont nous et vous profitons tous dans cette salle et c'est vrai que le nucléaire à EDF, c'est une forme d'énergie qui nous paraît la plus souhaitable et que nous défendons.

Michaela NEUHAUS

Alors, je voudrais juste ajouter une toute petite chose aussi...

Sylvie CLARIMONT

Très rapidement parce que le temps tourne...

Michaela NEUHAUS

Oui, parce que l'électricité, on sait tous maintenant qu'on puisse la produire autrement, on n'est pas obligé d'utiliser le nucléaire et surtout pas pour les raisons que vous nous vantez, d'ailleurs dans votre brochure avec les jolies images de la nature landaise, les papillons, machins... Cela fait un peu Barbie dans les Landes. Vous citez, si je me rappelle bien, que ce stockage de gaz-là, vous souhaitez le faire pour subvenir à nos besoins qui croissent de plus en plus. Le chauffage, on a d'autres moyens surtout dans les Landes, je crois, la plupart des gens ont des poêles à bois, moi, j'ai même en...

Sylvie CLARIMONT

Madame, d'autres personnes souhaitent exprimer, il reste cinq minutes, s'il vous plaît.

Michaela NEUHAUS

Oui, je sais. Mais, il nous parle aussi de la climatisation, mais cela, c'est super démodé, et bon, pour la cuisson, peut-être on veut un petit peu du gaz, mais même là, on peut trouver d'autres solutions dans l'avenir.

Sylvie CLARIMONT

Merci Madame. Oui, je vous donnerai la parole tout à l'heure Monsieur Mauresmo puisque vous avez parlé.

Claude BERNET

Micro pour Madame.

Sylvie CLARIMONT

Oui, avec le micro Madame, s'il vous plaît.

Claude BERNET

Madame ne s'est pas exprimée...

Lilianne BUISSON

Je voudrais quand même dire à cette dame...

Sylvie CLARIMONT : Présentez-vous s'il vous plaît Madame.

Lilianne BUISSON

Madame Buisson, je suis née à Seignosse. Alors, je voudrais dire à cette dame que poêle à bois égale CO₂, cela, on n'en parle pas, peu importe. Et je voudrais aussi dire à la dame précédente qui est partie embrasser son enfant et qui est venue ici parce que la région est très agréable, ce que je confirme, puisque je suis née à Seignosse, qu'elle est quand même venue du Midi ou cela n'est plus agréable, pour venir rendre peut-être une région désagréable du fait de la surpopulation.

Lilianne BUISSON

Franchement, non mais...

Sylvie CLARIMONT

Est-ce que vous avez une question alliée avec le projet, non ? Donc, je vous redonne la parole Monsieur.

Sylvie CLARIMONT

Monsieur, une question sur le projet, j'espère ou une réaction par rapport au projet.

Claude BERNET

Il reste une question.

Sylvie CLARIMONT

Ce sera la dernière, je pense, parce qu'il est déjà 23 heures 10. Monsieur, allez-y !

Intervenant

Ah non ! Il a déjà parlé lui, il a déjà parlé.

Sylvie CLARIMONT

Allez-y, allez-y !

Sylvie CLARIMONT

Je vous demanderai d'être bref, puisque vous avez déjà pris la parole.

Michel MORESMAU

Oui, je vais être bref. Je confirme mais je ne suis pas de Seignosse. Je suis désolé, j'ai une formation, je suis allé pas mal à l'université, donc je vais revenir, parce que bon, c'est bien d'essayer de critiquer. Je voudrais que quand même le projet se construise. Aujourd'hui, je remercie la CNDP de construire ce débat au fur et à mesure de chacune des interventions, on a des informations.

Et là, j'en ai une, mais je ne comprends pas, j'ai passé des nuits à calculer, j'ai mobilisé mon frère qui est ingénieur à Limoges, j'ai mobilisé une partie des protestataires. Le volume des cavités serait de 47 millions, correspondrait à 47 millions de tonnes de sel. Aujourd'hui, le saumoduc évacuerait

seulement, en travaillant 24 heures/24 pendant 15 ans, évacuerait seulement la moitié, 27 millions de tonnes, ce qui est énorme. Je vais dire que, oui, effectivement, cela va se diluer. Si cela se dilue à 2 g/l, ce volume de sel va occuper dans la bande au-delà de 15 mètres, pourrait occuper, et occupera plus, il sera dilué, mais regardez ce que cela fait, il va occuper une bande de un kilomètre de long sur 2 000 kilomètres de long. Donc, je suis d'accord avec les surfeurs. Cela va être chouette. Par contre, voilà, c'est ce genre de choses qui sont incohérentes et qui rejoignent tous les intervenants de ce soir, je suis désolé d'en faire la conclusion, c'est flou, et malheureusement, il faut encore beaucoup travailler pour nous convaincre. Mes parents, mes grands-parents, plutôt, étaient résignés. Moi, je ne le suis pas et je ne le serai jamais. Merci.

Sylvie CLARIMONT

Une réponse rapide sur les rejets, sur le volume des rejets, une réponse rapide, Monsieur Richez.

Grégoire RICHEZ

Alors, tout d'abord, je ne sais pas d'où viennent vos 47 millions de tonnes de sel.

Michel MORESMAU

Mes calculs en tant que contribution ou en tant qu'avis... ?Pardon ! Je verserai tous ces calculs en tant que contribution, mais, voilà, on pourra discuter. Enfin, on pourra avancer.

Grégoire RICHEZ

Et nous les regarderons, je vous en assure. Selon, encore une fois, sur la dilution de la salinité, le 2 g/l qui est la valeur seuil que je vous ai indiquée, qui correspond à, le seuil additionnel à partir duquel on pourrait mesurer des impacts sur la faune et la flore, c'est localisé à un endroit donné et vous avez, je veux dire, tout le Golfe de Gascogne et au-delà pour que les quelques millions de tonnes de sel que nous serions amenés à rejeter se diluent dans l'ensemble de l'océan. Alors, vous pouvez calculer, puisque visiblement, vous aimez cela, calculer le poids de sel qui est présent dans le Golfe de Gascogne, vous verrez que ce que nous rejetons est un pouillème de ce qui existe dans la nature. Et il n'y a, encore une fois, les études que nous avons montrées, que nous avons réalisées montrent qu'il y a une dilution de cette saumure et qu'il n'y a aucun risque de précipitation. Ce qui serait contre les lois de la physique et de la chimie que, clairement, le sel va se diffuser, va se diluer. Et en plus, prenant en compte les courants existants et les phénomènes météorologiques, cela ne peut, encore une fois, qu'accéder à la dilution naturelle de la saumure dans l'eau de mer.

Sylvie CLARIMONT

Donc le temps du débat est clos. Deux mots de conclusion de notre Président.

Claude BERNET

Oui, je crois qu'il faut s'arrêter. Ce n'est pas une conclusion sur le fond. Je voudrais simplement, il n'y a pas de réunion, même intéressante, qui ne se termine. Non, Monsieur, c'est fini, il est 23 heures 15. Les gens ont droit d'aller se reposer. Ils l'ont bien mérité. Je voudrais vous remercier pour votre participation. Cela a été chaud, actif et intéressant. La Commission a noté beaucoup de choses, et donc, il y a des tas de réponses qu'elle donnera aux questions écrites, par écrit.

Sylvie CLARIMONT

Vous pouvez encore poser des questions écrites.

Claude BERNET

Voilà ! Merci beaucoup.